



Rapport climat 2024

Notre engagement pour l'avenir



Sommaire

Contexte p. 4

01 Gouvernance des enjeux climatiques et RSE p. 6

Carbone et climat : notre enjeu est prioritairement humain p. 7

La RSE et le climat, présents à tous les niveaux de gouvernance p. 10

02 Stratégie responsable et engagements du Groupe p. 11

Le climat occupe une place prépondérante parmi les risques RSE p. 14

Matrice des principaux risques RSE p. 15

La prise en compte des risques climatiques devient un incontournable pour le Groupe p. 16

Stratégie environnementale p. 17

03 Réduire les émissions internes du Groupe p. 21

Consommations p. 24

Transports et production p. 26

04 Éviter les émissions pour nos clients p. 27

La direction des achats engage la chaîne de valeur dans des processus écologiquement vertueux p. 29

Conception et construction bas carbone p. 31

Économie circulaire p. 33

Énergies renouvelables et performance énergétique p. 34

Mobilités durables p. 36

05 Mesures et cibles de réduction p. 37

Répondre aux exigences de fiabilité des données extra-financières p. 39

Suivi de la trajectoire 1,5 °C Scopes 1 et 2 p. 40

Suivi des émissions Scope 3 p. 41

Scope 3 aval p. 42

Glossaire p. 43





Face aux enjeux climatiques, les filières de la construction et des infrastructures se mobilisent

__ **Écoconcevoir et prolonger la vie des bâtiments et des ouvrages**, développer les énergies renouvelables et les mobilités durables... de multiples innovations et solutions de décarbonation sont conçues, développées et mises en place.

Réduire de **55 %** les émissions de GES par rapport à 1990

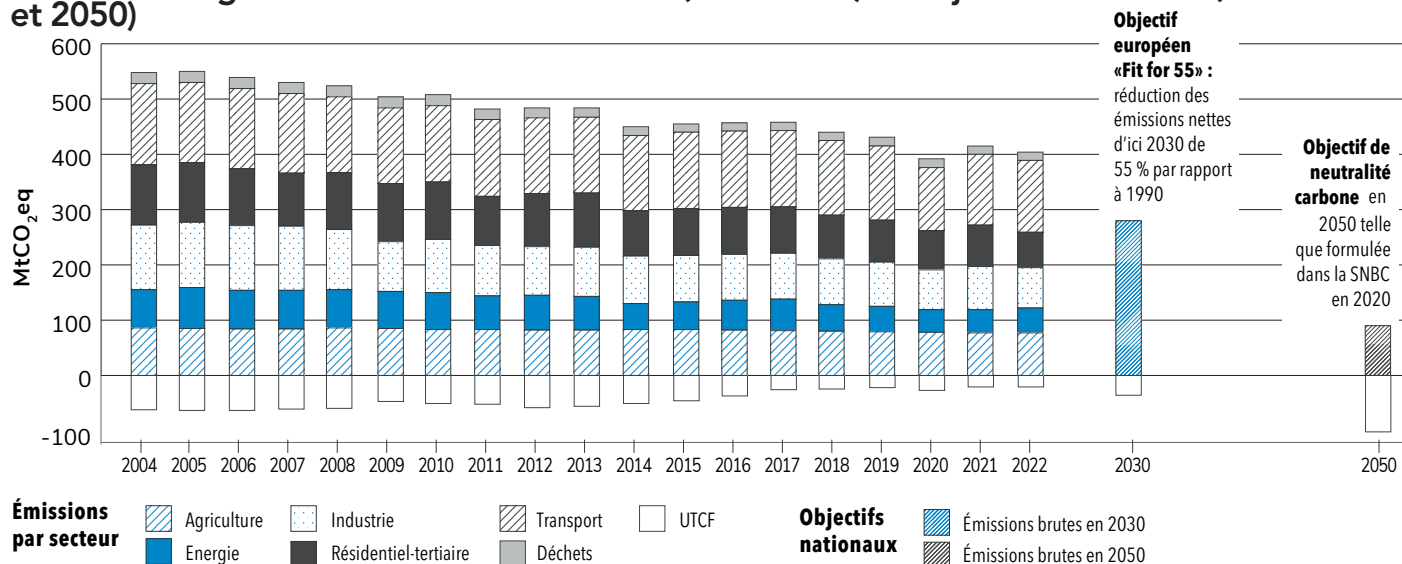
Pour la première fois de l'histoire, la planète a connu un réchauffement de plus de 1,5 °C pendant douze mois consécutifs sur la période allant de février 2023 à février 2024, selon des données communiquées début février 2024 par l'observatoire européen Copernicus. Et les concentrations de gaz à effet de serre (GES) ont atteint en 2023 les niveaux les plus élevés enregistrés dans l'atmosphère. Les sujets environnementaux, climat en tête, deviennent

la priorité des entreprises françaises. Au-delà de la mesure de leur empreinte carbone, elles élaborent de plus en plus souvent des stratégies devant leur permettre d'atteindre la neutralité carbone. Les évolutions réglementaires les obligent en outre à mieux rendre compte des interactions entre leurs activités et l'environnement, à l'instar de la nouvelle norme européenne de reporting de durabilité, dite CSRD*. En accord avec le Pacte vert européen adopté en dé-

cembre 2019, décliné en objectifs à l'horizon 2030 (réduire de 55 % les émissions de GES par rapport à 1990) et 2050 (atteindre la neutralité carbone), la stratégie nationale bas carbone (SNBC) définit la marche à suivre pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas carbone, circulaire et durable en se concentrant sur les secteurs les plus émetteurs de l'économie française tels que les transports, le bâtiment, la production d'énergie ou encore l'industrie – qui le sont aussi généralement à l'échelon européen.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui représente près de 27 % des émissions à l'échelon national (dont près de 23 % pour le bâtiment *stricto sensu* et 3,5 % pour les travaux publics), a une responsabilité spécifique dans la mise en œuvre de solutions. L'artificialisation des sols réduit, par exemple, leur capacité à stocker du carbone. Les matériaux de construction actuels pèsent dans l'équation : 23 % des émissions mondiales pour le béton, l'acier et l'aluminium. Les émissions liées au chauffage des bâtiments doivent être aussi réduites.

Émissions de gaz à effet de serre en France (2004-2022) et objectifs nationaux (2030 et 2050)



Les données historiques d'émissions proviennent du rapport SECTEN du CITEPA, et les objectifs 2030 et 2050 proviennent du SGPE et NECP

Écoconcevoir et prolonger la vie des bâtiments et des ouvrages

La filière française du bâtiment a publié, début 2023, sa feuille de route de décarbonation**, qui recense plus de 120 mesures.

* Corporate Sustainability Reporting Directive.

** Feuille de route décarbonation du cycle de vie du bâtiment, janvier 2023.

De fait, de nombreuses solutions existent en amont (matériaux) comme en aval (usages) : recourir à des matériaux biosourcés moins émetteurs, décarboner les matériaux conventionnels, généraliser le réemploi et, de manière générale, favoriser l'écoconception. Il s'agit aussi de développer la rénovation afin de prolonger la vie des bâtiments et des ouvrages et de promouvoir l'utilisation vertueuse des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie. Dans le résidentiel, outre l'isolation thermique, la transition nécessite le remplacement des chauffages au fioul et au gaz par des alternatives décarbonées telles que les pompes à chaleur.

Les travaux publics ont également défini en 2023 leur plan de marche, sachant que les principaux postes d'émissions de GES sont la fourniture de matières premières pour plus de 50 %, et l'énergie employée pour les véhicules et engins de chantier pour 20 %. La FNTF* mise notamment sur des solutions électriques, en attendant l'arrivée de nouvelles technologies comme l'hydrogène.

Au-delà, le génie civil fait, comme le secteur du bâtiment, évoluer la composition des ciments et des bétons, s'emploie à optimiser les dimensionnements des ouvrages pour en réduire les impacts environnementaux et à revoir ses process industriels, ou encore à favoriser la valorisation matière et énergétique des déchets provenant d'autres secteurs.

Développer les énergies renouvelables et les mobilités décarbonées

Côté énergie, la SNBC prévoit une décarbonation du mix énergétique et une accélération des gains d'efficacité énergétique. De fait, le texte final de la COP 28, qui a eu lieu en décembre 2023 à Dubaï, invite à « *transitionner hors* » des énergies fossiles, mentionnées pour la première fois dans un tel document, et prévoit un triplement du rythme de déploiement des énergies renouvelables et un doublement de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030.

Le monde des transports est très émetteur puisqu'il produit, à lui seul, 31 % des émissions de CO₂ de la

France. Réduire la dépendance au pétrole en favorisant les mobilités décarbonées est un enjeu majeur. L'accélération du déploiement des points de recharge des véhicules électriques, le développement du covoiturage, en ville comme sur autoroute, et des mobilités douces, comme les lignes de tramways et de bus à haut niveau de service, et les pistes cyclables constituent autant de solutions pour réduire l'impact des déplacements – sans oublier les nouveaux projets de lignes de chemins de fer ou la rénovation de lignes existantes.

100 milliards d'euros d'investissements climat en 2022

Signe de la prise de conscience des enjeux, la mobilisation est générale dans tous les secteurs de l'économie. Ainsi, en France, les montants investis par les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics dans la rénovation des logements, l'achat de véhicules électriques, les énergies renouvelables ou les infrastructures de transport ont franchi la barre symbolique des 100 milliards d'euros en 2022, selon l'édition 2023 du Panorama des financements climat publié par l'Institute for Climate Economics (ICE).

En progression de 9 % par rapport à 2021, ces investissements ont été pour un tiers le fait des pouvoirs publics, donneurs d'ordre majeurs pour toute la filière du BTP. Les grands projets bas carbone, tels les parcs éoliens en mer ou le métro du Grand Paris Express, sont en plein déploiement en vue de leur mise en service.

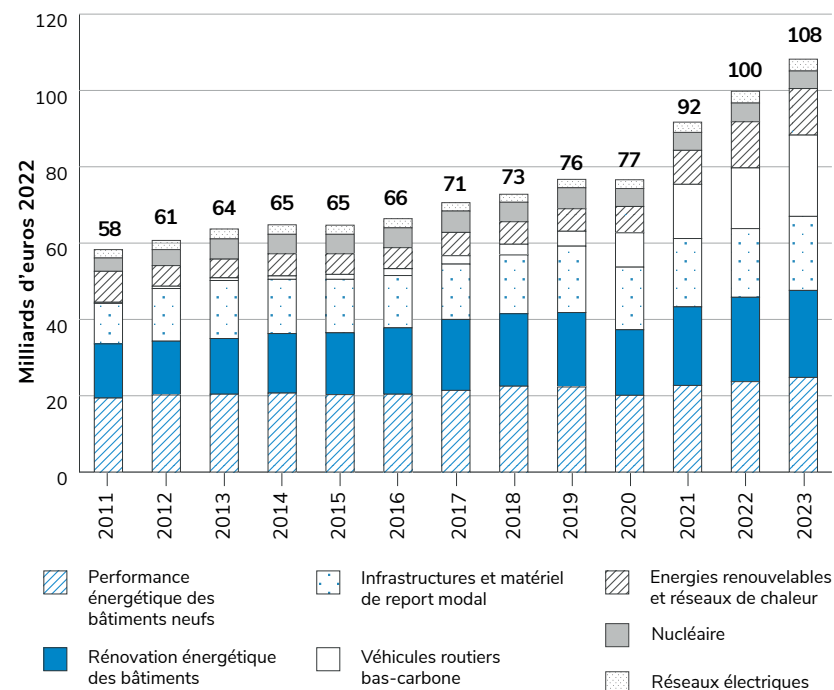
Concrètement, les « investissements climat » portent pour près de la moitié sur la performance énergétique des constructions neuves et la rénovation énergétique des bâtiments. Puis viennent les infrastructures de report modal vers les lignes ferroviaires et les véhicules bas carbone. Les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur représentent une part grandissante.

Toutefois, l'atténuation du changement climatique n'est pas le seul sujet d'importance à traiter. S'adapter et adapter ses offres au changement climatique

devient capital. La filière française du BTP a été sollicitée en février 2024 sur son expertise à ce sujet. Le prochain plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), dont la publication est annoncée durant l'été 2024, devrait inclure « 50 mesures concrètes » et rendre les investissements en accord avec la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique, fixée à +4 °C.

* Fédération nationale des travaux publics.

Les investissements climat en France par secteur



Source : ICE

A large graphic consisting of a blue '0' and a blue '1'. The text 'Gouvernance des enjeux climatiques et RSE' is centered within the '0'.

Gouvernance
des enjeux
climatiques et RSE

Carbone et climat : notre enjeu est prioritairement humain

Benoît de Ruffray, président-directeur général d'Eiffage

« Le dérèglement climatique est devenu une réalité palpable qui nous affecte tous au quotidien, et nous devons nous y adapter. En Europe où le Groupe est très présent, plus de 60 % de la population dit s'inquiéter des conséquences du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

La décarbonation de nos sociétés n'est plus une option aujourd'hui, c'est devenu une nécessité absolue avec des horizons de temps relativement proches. Nous sommes convaincus, au sein du Groupe, que plus nous irons vite sur cette thématique, plus nous nous différencierons.

Nous avons pris des engagements ambitieux pour l'ensemble des activités du Groupe sur nos émissions directes (scopes 1 et 2) avec un objectif de réduction de 46 % d'ici 2030 par rapport à notre année de référence 2019, et sur la chaîne de valeur (scope 3 amont et aval) avec un objectif de réduction de nos émissions de 30 % d'ici 2030.

En 2023, notre trajectoire permettant l'atteinte de nos objectifs a été certifiée par la Science-Based Targets initiative, tiers indépendant, qui la considère compatible avec la trajectoire 1,5 °C.

Nos collaborateurs sont très motivés et pleinement mobilisés autour de cette ambition de décarbonation et nous pouvons mesurer dès à présent des résultats tangibles de réduction de nos émissions directes, en particulier dans nos activités les plus émettrices.

Les dispositifs de mesure continuent de se développer, et l'ensemble de nos collaborateurs peut ainsi s'appuyer sur des données leur permettant d'être acteurs au plus



près du terrain du suivi de cette trajectoire. L'écoconduite des véhicules, des engins et des usines est, par exemple, déjà une réalité sur le terrain. Nous disposons aussi désormais de plusieurs plateformes de recyclage de matériaux et de réemploi, qui contribuent concrètement à la circularité des flux sur les territoires.

Ces enjeux qui sont les nôtres sont bien sûr également ceux de nos clients, et il est fondamental que cette approche soit intégrée à nos offres techniques et commerciales. Le bas carbone comme la préservation de la biodiversité sont des gages de pérennisation, et même de développement à court, moyen et long termes pour l'ensemble de nos activités. Nos métiers se transforment, et nos clients attendent des solutions vertueuses compatibles avec le défi climatique et environnemental.

C'est en mobilisant l'écosystème, et notamment nos fournisseurs, que nous pourrons proposer davantage d'alternatives bas carbone à nos clients.

Eiffage, qui est aussi maître d'ouvrage dans les concessions, l'aménagement et l'immobilier, se veut exemplaire afin de promouvoir les meilleures solutions en matière de bas carbone et de préservation de la biodiversité, et être ainsi moteur de ce défi qui nous rassemble.

C'est une aventure collective. Il nous faut la réussir pour garantir le développement de nos activités et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie sur les territoires.

« Notre trajectoire de décarbonation a été validée, et nous enregistrons les premiers résultats tangibles de notre mobilisation. »

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été révisé afin, notamment, de permettre au comité d'audit de contribuer à la pertinence des données extra-financières et ainsi de compléter le rôle du comité stratégique et RSE et du comité des nominations et des rémunérations dans l'intégration des incidences climatiques des activités.

Comment les questions climatiques sont-elles traitées au sein du conseil d'administration ?

La responsabilité sociétale et environnementale est naturellement portée, au plus haut niveau de l'entreprise, par son président-directeur général, qui l'incarne et l'impulse au sein du Groupe, mais aussi par l'ensemble du conseil d'administration, qui a une claire conscience des enjeux.

En 2023, le conseil a révisé son règlement intérieur en veillant à ce que les aspects RSE, et notamment les incidences climatiques des activités, soient intégrés dans les travaux des trois comités, avec des périmètres clarifiés et étendus.

Le comité d'audit s'assure notamment de la qualité des processus de production des données extra-financières qui sont rapportées dans les documents publiés. De ce point de vue, l'organisation intégrée des systèmes d'information du Groupe, sous l'autorité de la direction financière, est un gage de fiabilité pour la construction d'un système solide de gestion pour le suivi des indicateurs RSE, mais aussi pour l'élaboration des offres bas carbone par les équipes opérationnelles.

Le comité des nominations et des rémunérations continue d'intégrer de façon spécifique les objectifs et résultats de réduction des émissions dans les modalités de rémunération du mandataire social. Pour sa part, le comité stratégique et RSE procède à un examen annuel approfondi de la politique d'Eiffage en matière de RSE, et s'assure que

les projets soumis à son examen, puis éventuellement validés par le conseil, s'inscrivent dans la politique définie et communiquée par le Groupe.

Comment les administrateurs sont-ils informés et formés sur la stratégie bas carbone ?

Compte tenu de l'importance et de la relative complexité et nouveauté des problématiques à traiter en matière de stratégie bas carbone, tous les membres du conseil suivent régulièrement des formations. Cela vient en complément de la séance annuelle du comité stratégique consacrée à la RSE et d'échanges réguliers.

En 2022, le conseil avait bénéficié d'une présentation et formation aux enjeux climatiques dispensée par un des membres français du GIEC. Cette session avait permis au conseil de mieux appréhender les enjeux climatiques et de contextualiser les impacts et opportunités pour Eiffage. En 2023, une formation spécifique a porté sur la mise en œuvre de la CSRD et sur la taxonomie européenne. Enfin, une séance du conseil a été consacrée aux travaux de recherche et développement menés par le laboratoire d'Eiffage Route pour réduire les incidences environnementales des chantiers.

La gouvernance du Groupe a ainsi une bonne vision à la fois des enjeux stratégiques, de leur suivi quantifié, et des actions opérationnelles engagées pour y parvenir. Le rapport climat est l'illustration que les grands objectifs ont une traduction concrète, produite au quotidien par les femmes et les hommes d'Eiffage au service de leurs clients.

PHILIPPE VIDAL, administrateur référent





Nous menons un travail approfondi pour intégrer les données carbone au même titre que les données financières

CHRISTIAN CASSAYRE, directeur financier

« La directive européenne sur la durabilité des entreprises (CSRD) élargit le champ des données quantitatives et qualitatives que le Groupe doit publier pour décrire dans le détail sa performance extra-financière. En effet, à l'instar des normes comptables internationales IFRS, l'Europe s'est désormais dotée de normes ESRS* pour la publication des données extra-financières.

Dans cette perspective et dès 2020, nous avons mis en place un comité de pilotage extra-financier pour rapprocher ces deux univers financier et extra-financier. Il s'agit de bâtir un référentiel commun, de mutualiser les processus et les outils. Ce travail de longue haleine est essentiel pour déployer efficacement les normes ESRS dès l'exercice 2024 pour une publication en 2025, comme cela s'impose au Groupe, et, ce faisant, automatiser ce qui peut l'être et fiabiliser la donnée extra-financière.

Ce travail d'alignement des référentiels nécessite la mobilisation et le travail commun de plusieurs directions :

- la direction développement durable, garante du reporting extra-financier qui deviendra l'année prochaine le rapport de durabilité ;
- la direction des achats, dont les activités génèrent une grande partie de l'empreinte carbone du Groupe ;
- la direction de l'organisation et des systèmes d'information, car la fiabilité et l'intégrité des données extra-financières sont clés. »

* *European Sustainability Reporting Standards.*



Passer d'une logique de reporting extra-financier à une logique de management

de la donnée

ANNE-VALÉRIE CORNUAULT-GOULARD, directrice développement durable et innovation transverse

« La gestion des données extra-financières est indispensable pour mettre en œuvre la stratégie de transition écologique et nous transformer. Pour ce faire, nous devons passer d'une logique de reporting extra-financier à une logique de management de la donnée, c'est-à-dire passer d'une donnée qu'on sait collecter, fiabiliser à une donnée qu'on saura piloter au quotidien en donnant du sens et de la matérialité aux équipes sur le terrain. À ce moment-là, on pourra parler de performance extra-financière. »



Nous souhaitons mettre régulièrement à disposition des opérationnels une donnée extra-financière de qualité

JEAN-PHILIPPE FAURE, directeur de l'organisation et des systèmes d'information

« Grâce à la technologie (IA*, RPA**), nous travaillons à l'automatisation d'une partie de la collecte des données environnementales à partir de notre ERP comptable. Nous souhaitons mettre régulièrement à disposition des opérationnels une donnée extra-financière de qualité, afin de libérer du temps pour son analyse et son utilisation dans le cadre du pilotage des stratégies environnementales et du reporting ESG. »

* *Intelligence artificielle.*

** *Robotic Process Automation.*



Nous avons mis en place une « market place » spécifique, BlueOn

JEAN-LUC BARAS, directeur des achats

« Pour relever le défi de la donnée environnementale, les achats jouent un rôle clé dans le travail collaboratif avec les fournisseurs. D'une part, le suivi des consommations énergétiques s'automatise par EDI. D'autre part, le reporting carbone des achats (scope 3 amont) se renforce par la prise en compte de données fournisseurs et produits de plus en plus précises et détaillées.

Enfin, pour intégrer cette donnée dans l'acte d'achat, Eiffage s'est engagé dans BlueOn, la première place de marché à données environnementales qui valorise les fournisseurs engagés dans la décarbonation de leurs produits. »

La RSE et le climat, présents à tous les niveaux de gouvernance

La volonté d’Eiffage d’être exemplaire en ce qui concerne ses émissions internes, tout en étant un acteur de premier plan de l’économie bas carbone, a conduit le Groupe à faire de la RSE et du climat un sujet stratégique qui relève du plus haut niveau de l’entreprise.

La mesure et le pilotage de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), qui inclut les enjeux environnementaux, dont le climat, sont présents à tous les niveaux de gouvernance. L’infographie ci-contre illustre leur prise en compte systémique, au niveau du Groupe comme de chacune des branches d’activité. Selon les instances, les enjeux RSE font l’objet d’arbitrages et de prises de décision au sein des organes de gouvernance du Groupe ou des branches, ou donnent lieu à la présentation des mesures mises en œuvre.

Le comité exécutif pilote la stratégie environnementale – déclinée dans chacun des métiers par des plans d’action opérationnels et des engagements de réduction des impacts –, la mise en œuvre de la taxonomie européenne, de la CSRD, etc.

Le conseil d’administration valide notamment la stratégie environnementale du Groupe, mais aussi les opérations de croissance externe en tenant compte des risques climatiques.

Ses trois comités (comité d’audit, comité stratégique et RSE, et comité des nominations et des rémunérations) portent tous des sujets extra-financiers. Parmi leurs attributions en lien avec ces sujets, on notera :

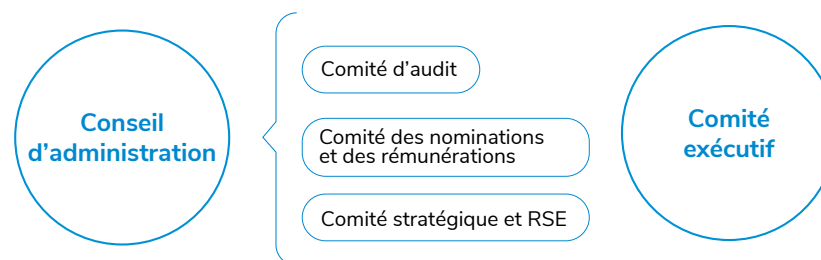
- le comité stratégique et RSE valide les plans stratégiques du Groupe et leur cohérence avec les objectifs du Groupe en matière de RSE ;
- le comité des nominations et des rémunérations propose la politique de rémunération des mandataires sociaux. La part variable du président-directeur général dépend entre autres d’un critère extra-financier qui a évolué en 2022 conformément aux recommandations de Place. Il tient compte d’éléments directement liés aux objectifs RSE du Groupe, dont la diminution de l’intensité carbone du chiffre d’affaires et l’augmentation du pourcentage de chiffre d’affaires aligné à la taxonomie verte européenne.

Un des critères de rémunération du dirigeant mandataire social (EF4) stipule, pour être atteint, que tous les membres du conseil d’administration doivent avoir suivi au cours de l’exercice au moins une formation en matière de RSE, en particulier sur les sujets climatiques.

La formation sur les enjeux climatiques a eu lieu en 2022, et celle sur la taxonomie et la CSRD, en 2023.

Enfin, depuis 2021, le plan d’attribution des actions gratuites pour les membres du comité exécutif dépend également pour partie d’un critère environnemental fondé sur l’amélioration de l’intensité carbone en France.

La RSE intègre la gouvernance



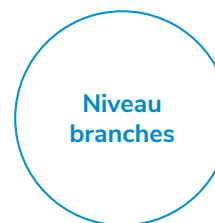
Se référer au Rapport du conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise.



Comités avec un membre du comité exécutif : comité des risques de prise d’affaires, comité de gouvernance conformité, comité de pilotage extra-financier

Comités experts : comité assurances, comités RGPD, comité RH transversal, comité de contrôle interne et gestion des risques, conseil de cyber-défense

Comités représentatifs du personnel : comité de Groupe, comité d’entreprise européen



Comités avec un membre du comité de direction : comité de direction, comité de région, comité des risques

Comités experts : comité éthique et conformité, réunion d’animation de filière QSE/RH, réunion juridique

Comité représentatif du personnel : comité social et économique

Stratégie responsable et engagements du Groupe

___ **Climat, érosion des ressources, préservation de la biodiversité...** Comme l'illustre notamment la « théorie des neuf limites planétaires », qui régulent la viabilité de la Terre, les enjeux environnementaux sont étroitement imbriqués et interdépendants. Les entreprises cherchent à les appréhender dans leur globalité, à l'image d'Eiffage qui a mis en place trois stratégies liées et complémentaires : stratégies bas carbone, économie circulaire et biodiversité. Elles permettent de répondre aux grands enjeux et risques environnementaux du Groupe en limitant les impacts directs et en transformant progressivement les activités tant dans leurs modalités de mise en œuvre que dans leur modèle d'affaires.

La stratégie de transition écologique mise en place par Eiffage est à la fois structurée, complète et audacieuse, avec trois volets assortis d'engagements solides et de plans d'action. Le Groupe s'efforce d'intégrer les enjeux cruciaux liés au changement climatique, à la préservation des ressources et à l'érosion de la biodiversité. Ce faisant, Eiffage peut tout à la fois contribuer à préserver la planète, mieux maîtriser les risques environnementaux pesant sur son modèle d'affaires, tout en se dotant d'atouts concurrentiels.

Adoptée en 2020, la **stratégie bas carbone** vise une réduction des émissions internes (scopes 1 et 2) de 46 % d'ici 2030 en agissant sur les consommations d'énergie des sites et chantiers et en investissant dans du matériel, des engins et des flottes de véhicules moins carbonés. Le Groupe prévoit aussi de réduire de 30 % ses émissions indirectes (scope 3) d'ici 2030 grâce à des offres intégrant l'écoconception des bâtiments et des ouvrages, les mobilités durables et les énergies décarbonées.

Eiffage s'engage également à atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de ses activités d'ici 2050. Ses émissions incompressibles seront compensées par des projets de séquestration et stockage de carbone.

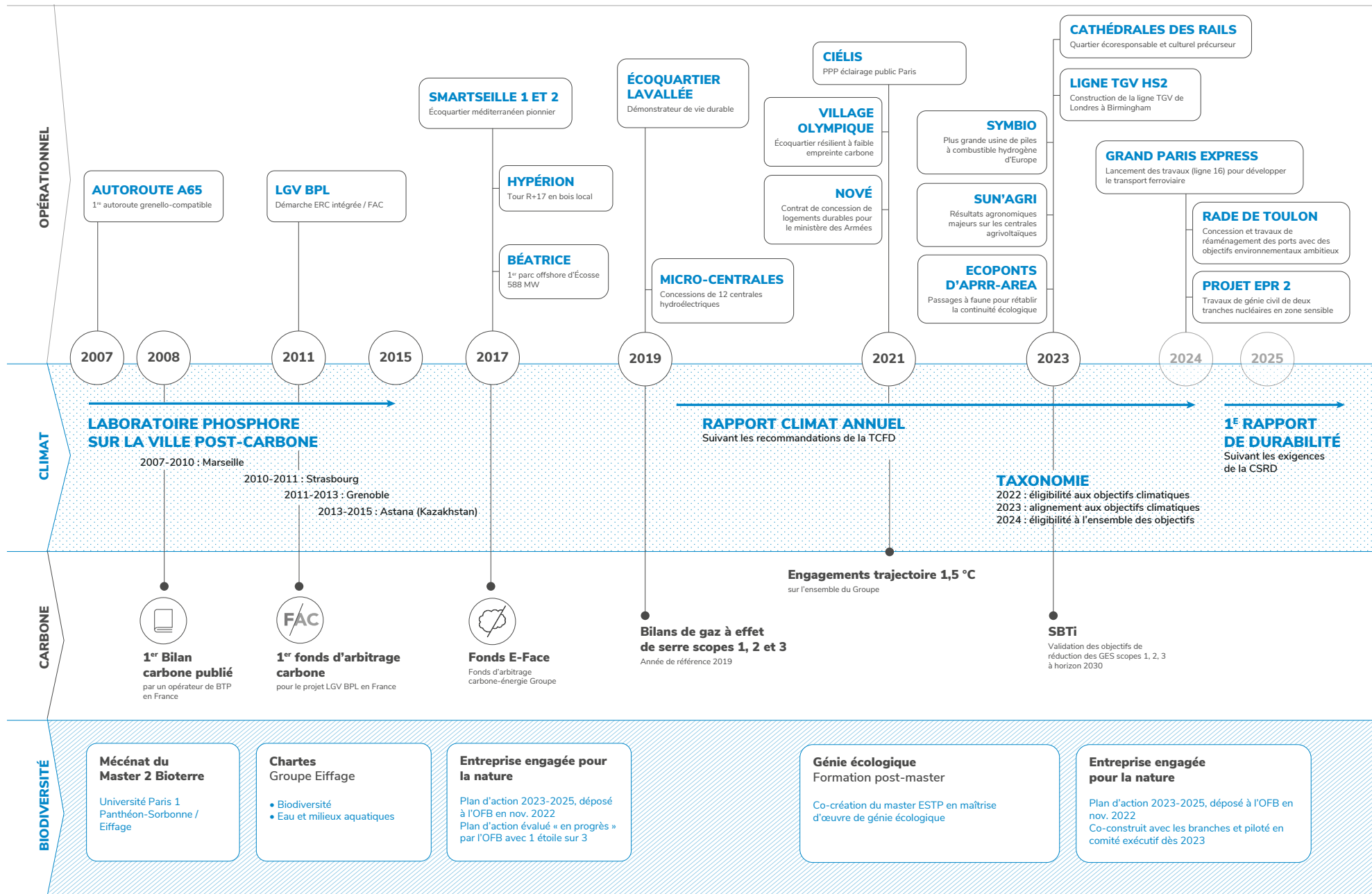
Doté d'une charte dédiée depuis 2019, le Groupe a publié fin 2022 une **stratégie économie circulaire**,

visant à intégrer la circularité dès la conception des offres et des ouvrages. La réduction de l'extraction de ressources naturelles, le développement d'un axe métier autour des flux, la prolongation de la durée de vie des ouvrages et la conception d'ouvrages réversibles en sont les piliers.

En matière de biodiversité, le Groupe a renouvelé en 2023 son engagement auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB), avec la présentation d'un nouveau plan d'action ambitieux et impliquant tous les métiers. Sa **stratégie biodiversité** repose sur quatre axes : éviter et réduire les pressions sur la nature ; restaurer les écosystèmes en développant de nouvelles activités vertes ; construire avec le vivant en apportant de la valeur ajoutée ; se transformer au travers d'une approche responsable.

Ce niveau de prise en compte des enjeux environnementaux permet à Eiffage d'être armé face à l'**accélération réglementaire**. Le Pacte vert européen, qui vise à réconcilier l'économie avec la préservation de la planète, se décline en plusieurs textes, dont les directives Efficacité énergétique, Énergies renouvelables et, bien sûr, la CSRD. Entrée en vigueur en France au 1^{er} janvier 2024, la CSRD impose un niveau accru de précision, de fiabilité et de comparabilité dans le reporting extra-financier et constitue un chantier d'ampleur pour, à terme, plus de 50000 entreprises européennes.

Eiffage : un engagement ancien et systémique



Le climat occupe une place prépondérante parmi les risques RSE

Le présent rapport climat atteste de la volonté de transparence sur la mise en œuvre de la stratégie bas carbone.

Au fil des années, les risques climatiques sont toujours mieux pris en compte et reportés par le Groupe. Le présent rapport climat est d'ailleurs un exercice réalisé à titre volontaire suivant les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Il fait état du déploiement de la stratégie climat du Groupe et de ses actions de remédiation des risques climatiques, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Plus structurels que les risques industriels, sociaux, monétaires ou géopolitiques, cartographiés de longue date, les risques liés au changement climatique – atténuation et adaptation au changement climatique – viennent enrichir la matrice des risques Groupe et la matrice des risques RSE (ci-contre).

Cette dernière est co-construite et actualisée annuellement par la direction de la gestion des risques et de la conformité, la direction du développement durable et de l'innovation transverse, la direction des achats et les directions des ressources humaines, puis validée par les instances de gouvernance.

L'engagement d'Eiffage en matière de transition écologique est apprécié des investisseurs comme des banques

XAVIER OMBRÉDANNE, directeur des relations investisseurs

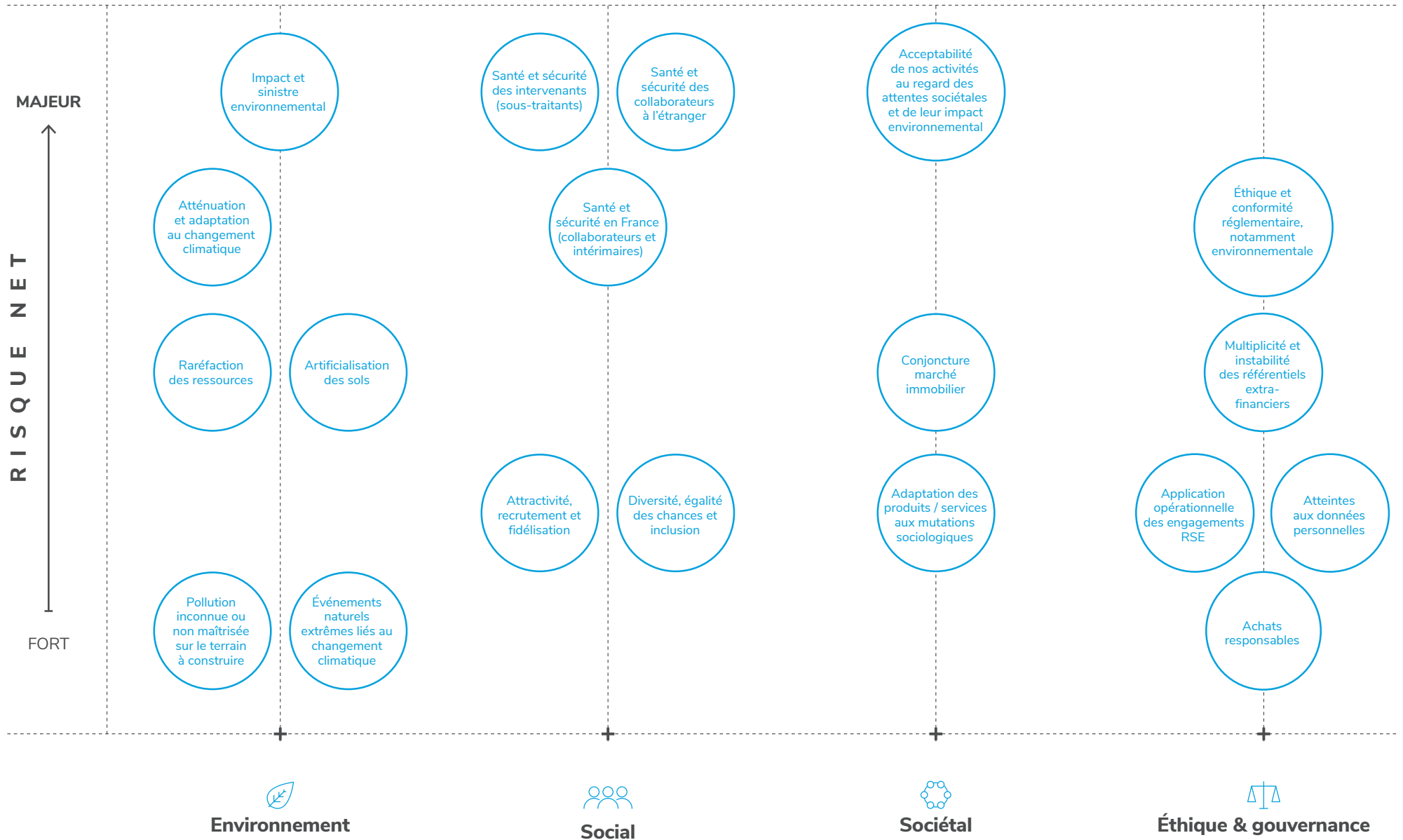
« Les investisseurs comme les banques apprécient l'engagement d'Eiffage en matière de transition écologique et de RSE. Le Groupe s'est doté de chartes environnementales dès les années 2006-2007. À compter de 2018, le Groupe a, à titre volontaire, négocié des facilités de crédit et fait évoluer la rémunération variable de son président-directeur général en y associant des critères sociaux et environnementaux – des démarches pionnières. Le rapport climat, dont nous publions la cinquième édition, atteste de ces engagements et de cette volonté de transparence sur la mise en œuvre de notre stratégie bas carbone. Dans le contexte actuel d'accélération des évolutions réglementaires, les investisseurs sont désireux de mieux comprendre et intégrer les enjeux RSE, et sont désormais d'autant plus attentifs à notre positionnement et à la manière dont nous les traduisons dans notre modèle d'affaires pour évaluer notre profil

opportunités/risques face au changement climatique. Nous avons des marges de manœuvre pour réduire nos émissions internes. Faire évoluer les comportements peut avoir un effet considérable. Si 30 000 personnes pratiquent efficacement l'écoconduite, la réduction du volume de carburant consommé peut être sensible et pérenne. De même, abaisser la température de chauffage de nos usines de production d'enrobés peut avoir un impact important. Au-delà, le changement climatique nous invite à développer de nouveaux savoir-faire, avec des nouveaux contrats visant à réaliser des renforcements des bâtiments ou des ouvrages, à renaturer des sites ou à développer les énergies renouvelables et les mobilités douces.

En ce qui concerne enfin l'impact que le changement climatique peut avoir sur notre Groupe, notre modèle d'affaires apparaît résilient car nous avons très peu de stocks et une grande diversité tant géographique que d'activités. »



Matrice des principaux risques RSE



La prise en compte des risques climatiques devient un incontournable pour le Groupe

La première analyse de matérialité, ou identification des enjeux sociaux et environnementaux pertinents pour le Groupe, date de 2018. Depuis, la cartographie des risques RSE est mise à jour annuellement et sert de fil conducteur à la déclaration de performance extra-financière. Eiffage finalise actuellement la matrice de double matérialité, dans le cadre du déploiement de la CSRD dès 2025. Il s'agit d'analyser cette fois, en plus des impacts des enjeux RSE sur la performance du Groupe, les impacts des activités du Groupe sur les enjeux RSE. Quel que soit l'exercice, les risques climatiques, physiques et de transition resteront des enjeux clés pour le Groupe.

Dans le cadre des travaux engagés par Eiffage pour la maîtrise des risques liés aux événements naturels extrêmes, le Groupe a lancé, fin 2023, une analyse de la résilience de certains de ses actifs représentatifs. Il s'agit d'industries, de carrières, de bâtiments et de concessions. En parallèle, un système d'information géographique (SIG) est mis à disposition des opérationnels afin d'évaluer les contraintes et les enjeux de résilience des projets et chantiers en cours et à venir.

Un travail de mise à jour du guide de maîtrise des risques a également été entamé sur l'ensemble des thématiques, dont l'environnement et le climat. Les équipes d'audit interne sont d'ailleurs formées régulièrement aux enjeux environnementaux du Groupe afin de vérifier que toutes les directions et les strates opérationnelles soient au fait de ces sujets et déploient les plans d'action afférents.

La question du climat est intégrée au plan de vigilance du Groupe

Dans le cadre de la loi relative au devoir de vigilance incombant aux sociétés mères vis-à-vis de leurs filiales et de leurs principaux fournisseurs, Eiffage met en œuvre un plan de vigilance destiné à prévenir les atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, du fait de ses activités. Une procédure de due diligence du Groupe en matière d'environnement, et plus particulièrement de climat, est présentée dans ce plan (se référer à la déclaration de performance extra-financière 2023). Elle est renforcée au fur et à mesure notamment au travers des actions suivantes :

- Une cartographie des risques du devoir de vigilance du Groupe, qui a permis en 2023 d'identifier et d'évaluer les impacts négatifs suivants concernant

le climat : la pollution accidentelle et graduelle, l'impact environnemental et les déchets générés par ses activités.

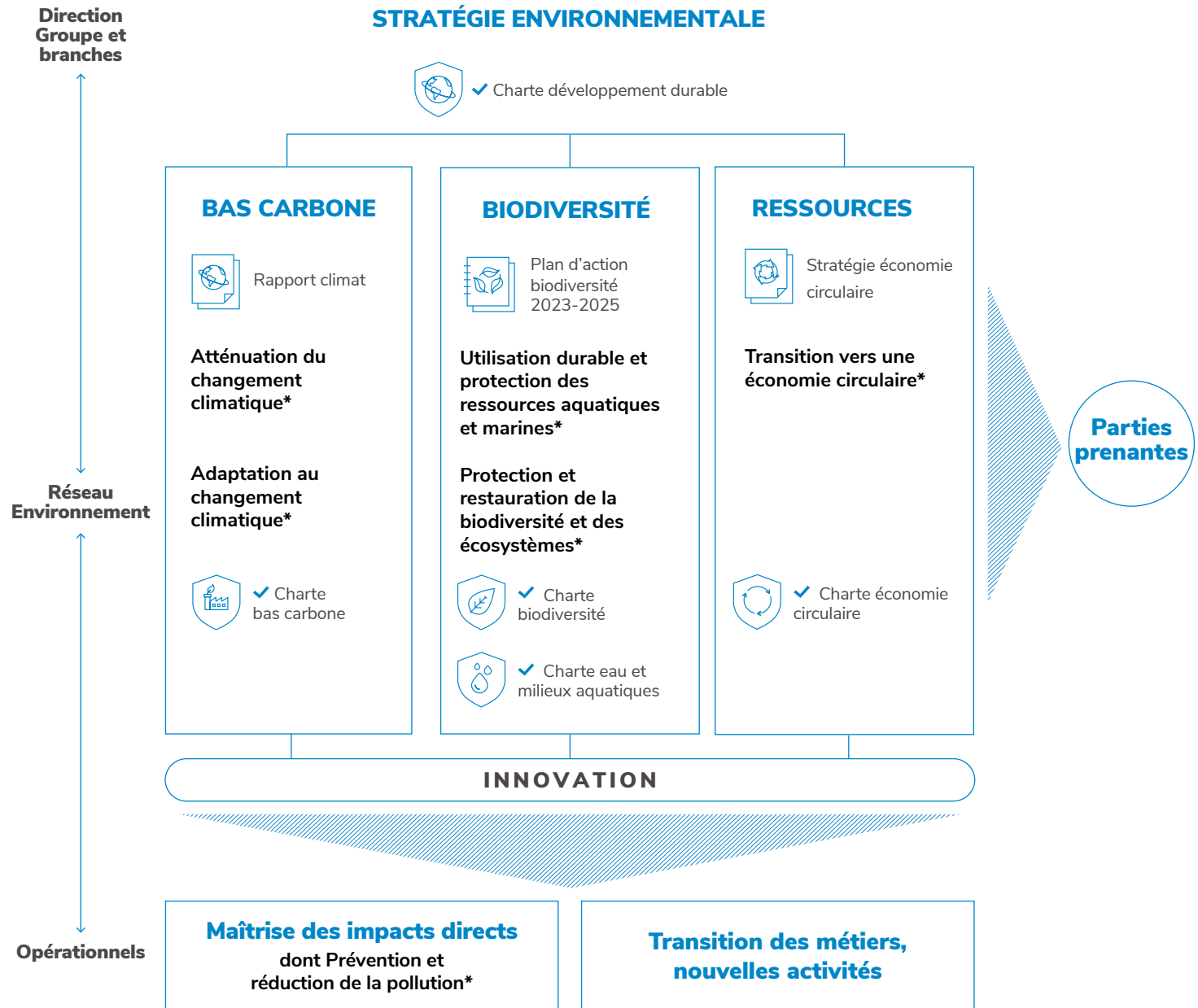
- Un dispositif d'alerte professionnelle ouvert en 2023 aux parties prenantes externes, et une procédure d'enquête interne incluant un suivi des actions de remédiation, également formalisée en 2023.
- Des procédures et des outils d'évaluation tant pour nos filiales que pour nos sous-traitants et fournisseurs.
- Une démarche d'achats responsables (voir p. 29).
- Un dispositif de suivi des mesures et de leur efficacité comprenant des audits fournisseurs visant à s'assurer de leur respect des obligations d'Eiffage en matière de devoir de vigilance.

Les risques climatiques sont intégrés à de nombreux processus

Dans le cadre des comités de prise d'affaires, les projets excédant des seuils financiers définis par métiers, font l'objet d'une analyse des risques liés à l'environnement. Cette revue est ainsi systématique pour les projets de concessions, et les projets sont aussi adaptés en fonction de ces risques.

En outre, les risques climatiques sont pris en compte dans le calcul de l'alignement du chiffre d'affaires et des investissements (Capex), liés aux activités listées dans le règlement taxonomique vert européen, auquel est soumis le Groupe depuis trois ans.

La prise en compte systémique des grands piliers de la durabilité est impérative, les enjeux environnementaux étant particulièrement interdépendants. En une quinzaine d'années, c'est toute l'approche environnementale qui s'est structurée et étoffée, évoluant de la seule maîtrise des impacts directs des chantiers à une approche plurielle, traitant à la fois du climat, de la pression sur les ressources naturelles et des atteintes aux écosystèmes vivants. Ces enjeux sont aujourd'hui pris en compte par les métiers dans toutes les phases de réalisation d'un projet, de sa conception à sa fin de vie.



*Objectifs de développement durable de la Taxonomie verte européenne

Stratégie bas carbone

Chaque branche a défini son propre plan d'action bas carbone adapté à ses métiers.

Des actions transverses sont également mises en place.

La stratégie bas carbone d'Eiffage, adoptée en 2020, tient en deux volets, avec des objectifs chiffrés calculés par rapport à l'année 2019 :

- réduction de 46 % d'ici 2030 des émissions internes du Groupe (scopes 1 et 2) grâce à la diminution des consommations énergétiques sur les sites et chantiers, et à des investissements dans du matériel, des engins et des flottes de véhicules moins carbonés ;
- réduction de 30 % d'ici 2030 des émissions indirectes du Groupe (scope 3 amont et aval direct) par la conception d'offres bas carbone qui intègrent des matériaux bas carbone et des bâtiments à performance énergétique élevée, par le réemploi et le recyclage ainsi que par la production d'énergies renouvelables.

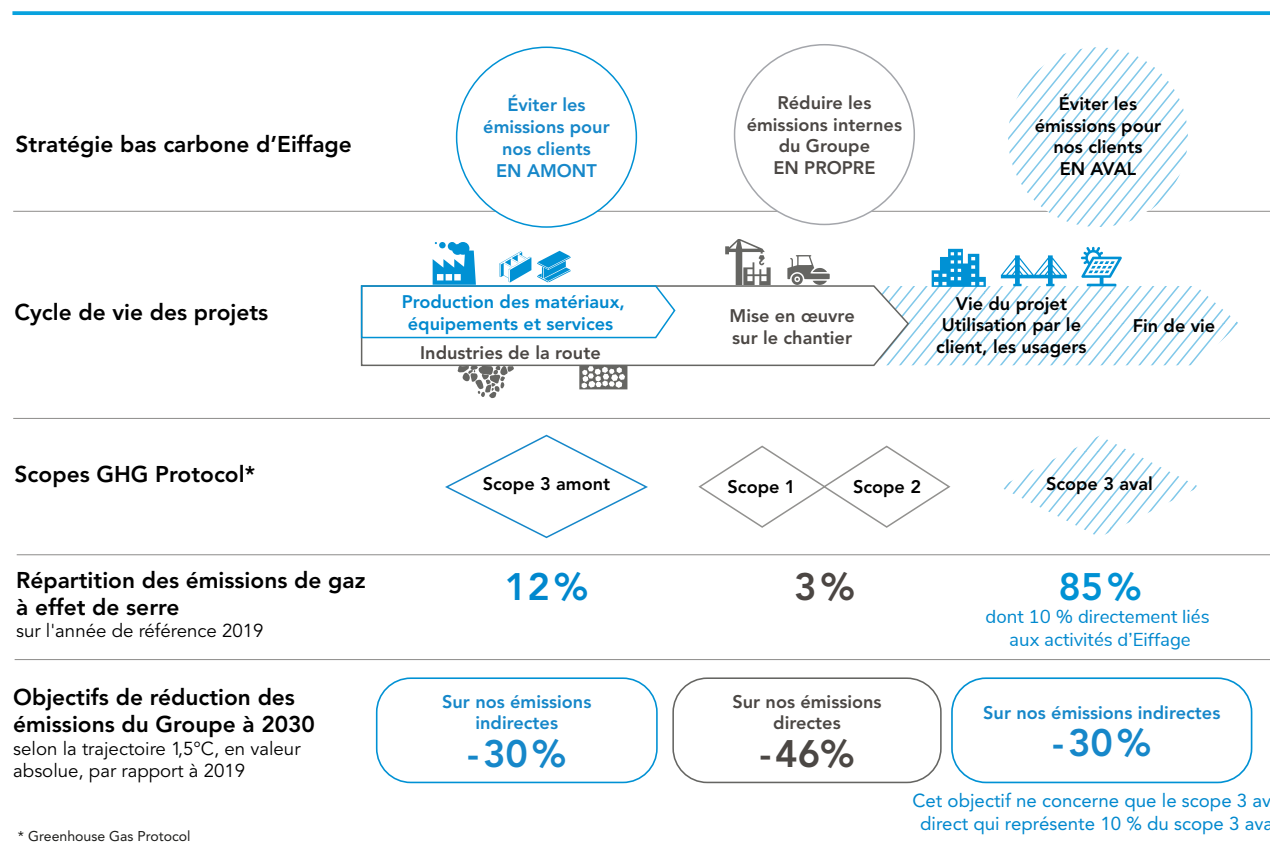
Enfin, le Groupe s'engage à atteindre la neutralité carbone (« net zero ») pour l'ensemble de ses activités d'ici 2050. Pour l'atteindre, il privilégie la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », les émissions incompressibles étant compensées par la séquestration et le stockage de carbone.

Les objectifs de réduction du Groupe ont été validés en septembre 2023 par la Science Based Targets initiative (SBTi), qui les a jugés alignés avec la trajectoire 1,5 °C – la plus ambitieuse – et conformes aux niveaux requis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de 2015. Cette validation est la conclusion d'un audit qui a approuvé le calcul et le périmètre des émissions globales du Groupe.

Avec sa stratégie bas carbone, ses plans d'action déclinés par branche et ses objectifs à court et

long terme, Eiffage contribue aussi aux objectifs de réduction des émissions de GES français et européens. Ces engagements témoignent du niveau élevé de prise en compte des enjeux climatiques

par le Groupe, ce qui lui permettra de répondre à la plupart des exigences de la nouvelle directive CSRD en termes de publication d'informations environnementales.



Stratégie économie circulaire

___ **Soucieux de contribuer à la préservation des ressources**, Eiffage intègre depuis plusieurs années dans ses process les principes de l'économie circulaire, ce qui a donné lieu à la formalisation, fin 2022, d'une stratégie à part entière.

En 2017, Eiffage s'est engagé dans une démarche volontaire d'économie circulaire aux côtés de 33 autres grandes entreprises françaises membres de l'Association française des entreprises privées (Afe), suivant des critères définis avec l'Agence de la transition écologique (Ademe).

En 2019, une charte dédiée à l'économie circulaire a été établie (écoconception des ouvrages et valorisation de la matière). Puis en associant tous ses métiers parties prenantes du cycle de la matière, le Groupe a défini une véritable stratégie qui vise à intégrer l'économie circulaire dès la conception des offres et des ouvrages, selon les quatre axes présentés ci-dessous.

L'extraction de ressources
minérales a été multipliée par plus de trois au cours des cinquante dernières années, au point de dépasser en 2017 les 92 milliards de tonnes au niveau mondial selon l'OCDE.

Plusieurs engagements ont déjà été réalisés :

- création d'un démonstrateur des démarches d'économie circulaire dans le cadre de l'écoquartier La Vallée à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) : réemploi, recyclage de béton, valorisation de terres;
- création et exploitation depuis 2018 d'une plateforme multiservices pour le tri des déchets inertes à Bordeaux (Gironde), dotée d'une charte bas carbone 2021-2025;
- création en 2021 de Demcy, filiale dédiée à la déconstruction méthodique associée au réemploi.

De nouveaux engagements ont été pris à l'horizon 2025 :

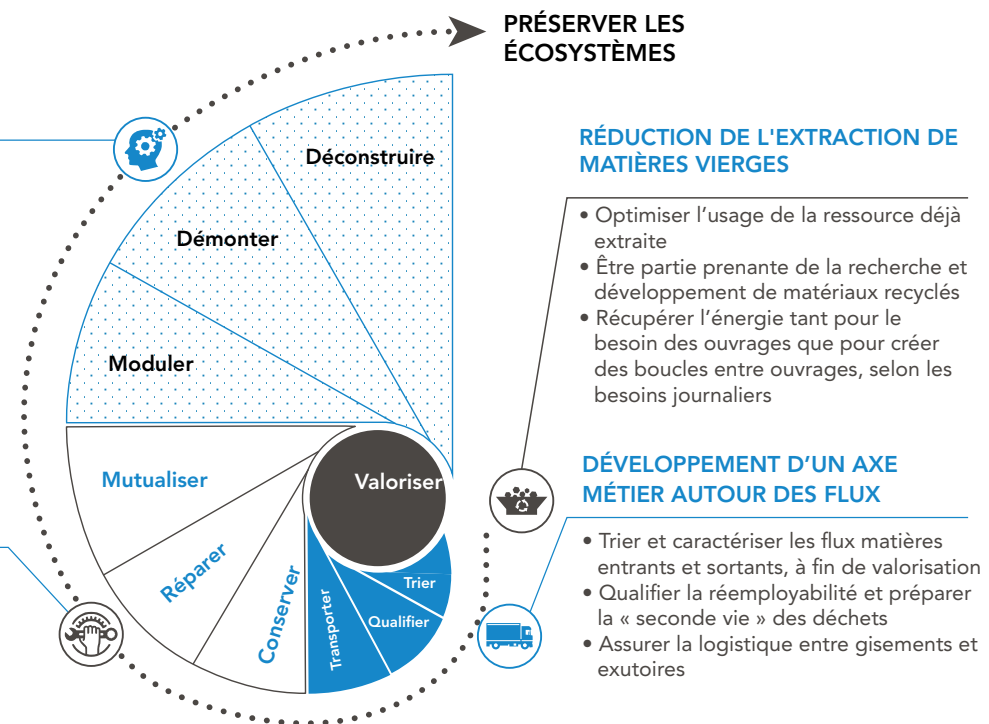
- réduction de l'empreinte écologique sur toute la chaîne de valeur, avec un objectif de 25 % de recyclage, en particulier lors de la fabrication d'enrobés;
- développement d'offres circulaires et du marketing associé;
- déploiement de solutions R&D pour le réemploi, la réutilisation et la valorisation matière sur les chantiers;
- création de plateformes de traitement et recyclage de matériaux en partenariat avec des acteurs locaux.

CONCEVOIR DES OUVRAGES RÉVERSIBLES

- Moduler les ouvrages à construire, afin d'en avoir plusieurs usages dans le temps et les territoires
- Construire des ouvrages avec le juste volume de matière et selon les gisements disponibles localement
- Démonter, déposer, déconstruire, déplacer, sans perdre la qualité des éléments récupérés

PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DES OUVRAGES

- Identifier les ouvrages à conserver
- Qualifier les composants à réparer, remanufacturer
- Repenser l'ouvrage dans ses usages actuels et futurs



PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

RÉDUCTION DE L'EXTRACTION DE MATIÈRES VIERGES

- Optimiser l'usage de la ressource déjà extraite
- Être partie prenante de la recherche et développement de matériaux recyclés
- Récupérer l'énergie tant pour le besoin des ouvrages que pour créer des boucles entre ouvrages, selon les besoins journaliers

DÉVELOPPEMENT D'UN AXE MÉTIER AUTOUR DES FLUX

- Trier et caractériser les flux matières entrants et sortants, à fin de valorisation
- Qualifier la réemployabilité et préparer la « seconde vie » des déchets
- Assurer la logistique entre gisements et exutoires

Stratégie biodiversité

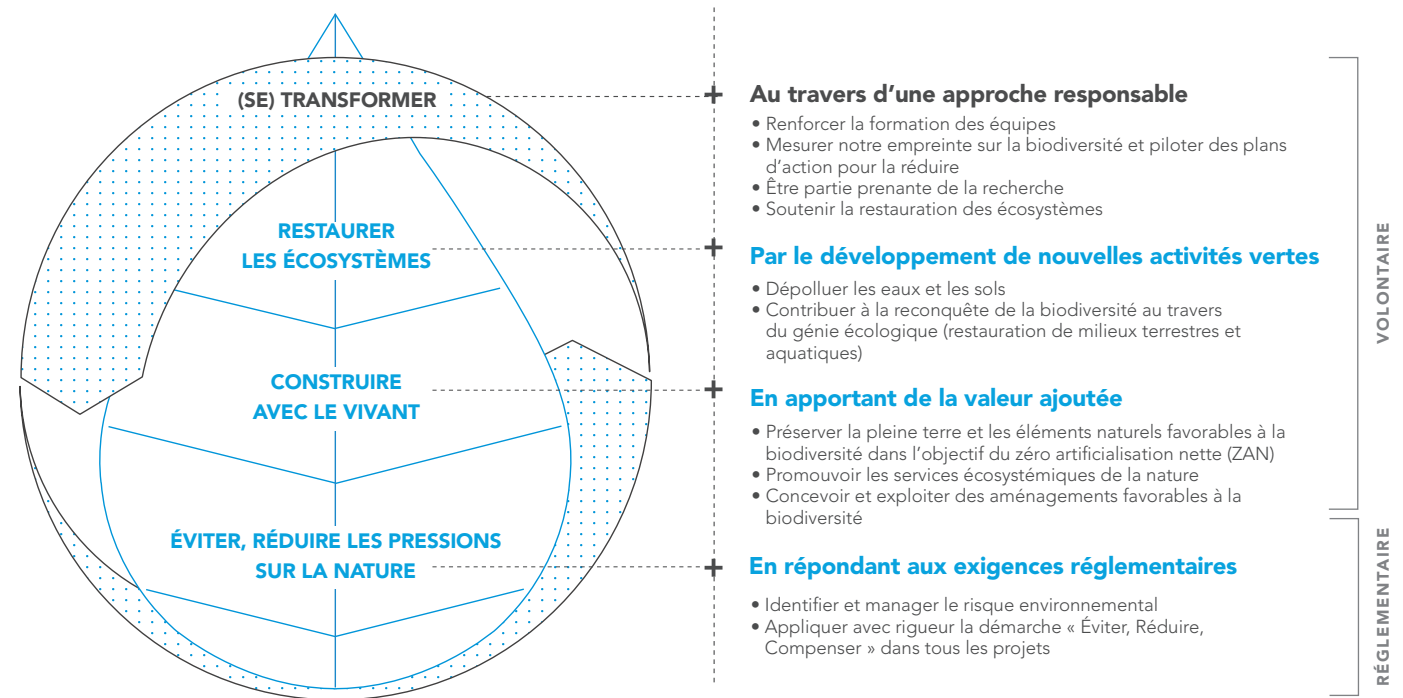
Eiffage a renouvelé en 2023 son engagement auprès de l'Office français pour la biodiversité en publiant un deuxième plan d'action ambitieux.

L'investissement d'Eiffage dans la protection de la biodiversité remonte à quinze ans, avec le mécénat du master Bioterre créé en 2009. Un premier engagement officiel à travers l'initiative « Countdown 2010 » a conduit à la formalisation des chartes « Biodiversité » et « Eaux et milieux aquatiques ». En 2020, Eiffage a adopté un premier plan d'action Biodiversité 2020-2022, intégré au dispositif Entreprise engagée pour la nature de l'Office français de la biodiversité (OFB). En 2023, Eiffage a renouvelé son engagement auprès de l'OFB en publiant un deuxième plan d'action plus ambitieux, Eiffage étant la première entreprise reconnue Entreprise engagée pour la nature sur l'ensemble de son périmètre du bâtiment et des travaux publics.

Déployé dès le 1er janvier 2023, le nouveau plan d'action implique tous les métiers et décline les quatre axes de la stratégie biodiversité présentés ci-contre. Les axes 1 et 2 concernent le cœur des activités du Groupe, qui doivent en premier lieu éviter et réduire leurs impacts sur le vivant (axe 1), avant d'apporter de la valeur ajoutée biodiversité (axe 2). L'axe 3 vise à diversifier les activités du Groupe par le développement de nouveaux métiers en faveur du vivant. Le quatrième et dernier axe, qui englobe les précédents, repose sur la conduite du changement et l'amélioration continue par la formation, la RSE ou encore la recherche.

Tout au long de la décennie écoulée, Eiffage a noué des partenariats avec des organisations parties prenantes de la préservation du vivant, telles que Humanité et Biodiversité, le Club Infrastructures linéaires et biodiversité (CILB), ou encore l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE). Ces partenariats ont consolidé une culture d'entreprise respectueuse du vivant en évaluant notamment les impacts des activités du Groupe sur les milieux naturels et ses dépendances vis-à-vis des services écosystémiques.

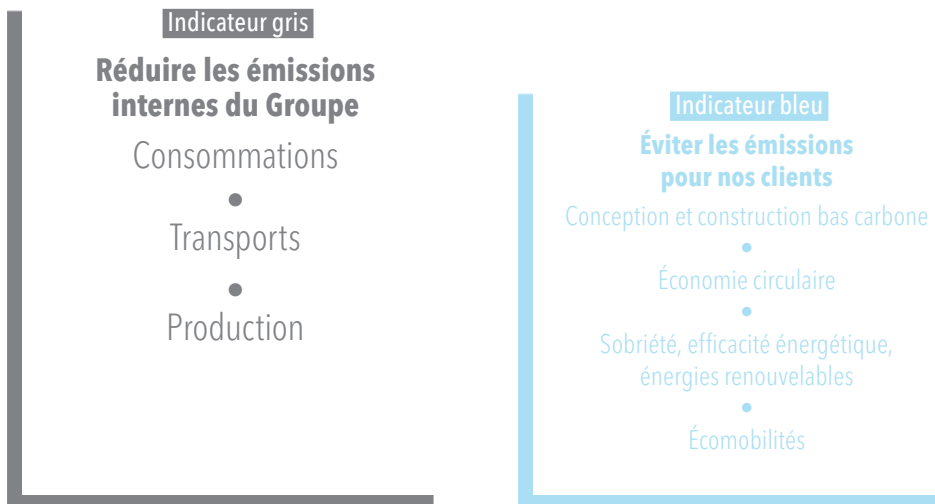
Le 18 septembre 2023, le comité exécutif d'Eiffage a organisé la première réunion de suivi du plan d'action Biodiversité à l'échelle du Groupe. Les présidents des branches ont exposé l'état d'avancement de la réalisation de leur plan d'action, évoqué les méthodes de suivi, les outils de reporting et de pilotage, et les défis organisationnels pour la mise en œuvre du plan. Ce moment fort atteste de l'importance que la direction générale d'Eiffage accorde aux enjeux de biodiversité.



Réduire les émissions internes du Groupe

Dès 2020, Eiffage s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), calculés par rapport à l'année de référence 2019, tous secteurs confondus en France et à l'international, objectivant sa stratégie bas carbone.

Le Groupe dispose de deux grands leviers pour réduire les émissions de ses activités. Les actions sur ses propres émissions internes, qui constituent « l'indicateur gris », sont détaillées dans ce chapitre. Celles qui aident ses clients à réduire leurs propres émissions grâce à ses offres bas carbone composent « l'indicateur bleu » et sont décrites dans le chapitre 4. Pour accélérer la réalisation de ses objectifs de réduction d'émissions sur les scopes 1 et 2, autrement dit diminuer ses émissions internes, Eiffage mise sur plusieurs solutions : la décarbonation du patrimoine immobilier du Groupe, l'investissement dans des véhicules et des engins à faibles émissions, la substitution de biocarburants aux énergies fossiles, ou l'amélioration des pratiques de production.



Les émissions internes du Groupe (scopes 1 et 2) proviennent essentiellement de son patrimoine bâti, de sa flotte et de ses engins de chantiers, ainsi que de ses processus de production – sachant que le Groupe s'est engagé à réduire ces émissions de 46 % d'ici 2030.

Diminuer la consommation des bâtiments et verdier le mix énergétique

À l'échelle française, l'exploitation des bâtiments tertiaires représente 30 % de la consommation d'énergie finale et 6 % des émissions directes de GES. Le décret du 23 juillet 2019, dit décret tertiaire, vise une baisse de 60 % de cette consommation d'ici 2050.

Pour aligner son patrimoine immobilier sur sa stratégie bas carbone, Eiffage agit sur le parc existant en mettant en œuvre des solutions de rénovation testées sur des sites pilotes. Il déploie aussi son savoir-faire sur des bâtiments neufs.

Outre l'enveloppe des bâtiments, des mesures alignées avec le plan de sobriété du Groupe visent le comportement de leurs occupants.

En plus de réduire le volume d'énergie consommée, Eiffage s'emploie à décarboner son mix énergétique, par exemple en concluant des accords qui permettent de s'assurer d'un approvisionnement en électricité verte en s'affranchissant de la volatilité des prix du marché.

Un travail est également mené sur les chantiers et bases-vie du Groupe afin de maîtriser leur consommation énergétique. Les bonnes pratiques relevées seront déployées progressivement d'ici 2025.

Enfin, le Groupe exploite certains de ses sites pour y déployer des capacités de production d'énergie verte (solaire, biomasse...) dans le cadre de la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Réduire les déplacements, décarboner la flotte et les engins

En matière de transports, le Groupe agit sur les déplacements de ses salariés dans le cadre de son plan de sobriété et en anticipant les objectifs de la loi d'orientation des mobilités (LOM) : renouvellement de la flotte de véhicules, équipement des sites en infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE).

Détenteur d'un parc important d'engins de chantiers, le Groupe cherche à le décarboner en recourant à l'électrification ou aux biocarburants.

Des usines plus sobres et des technologies moins émettrices

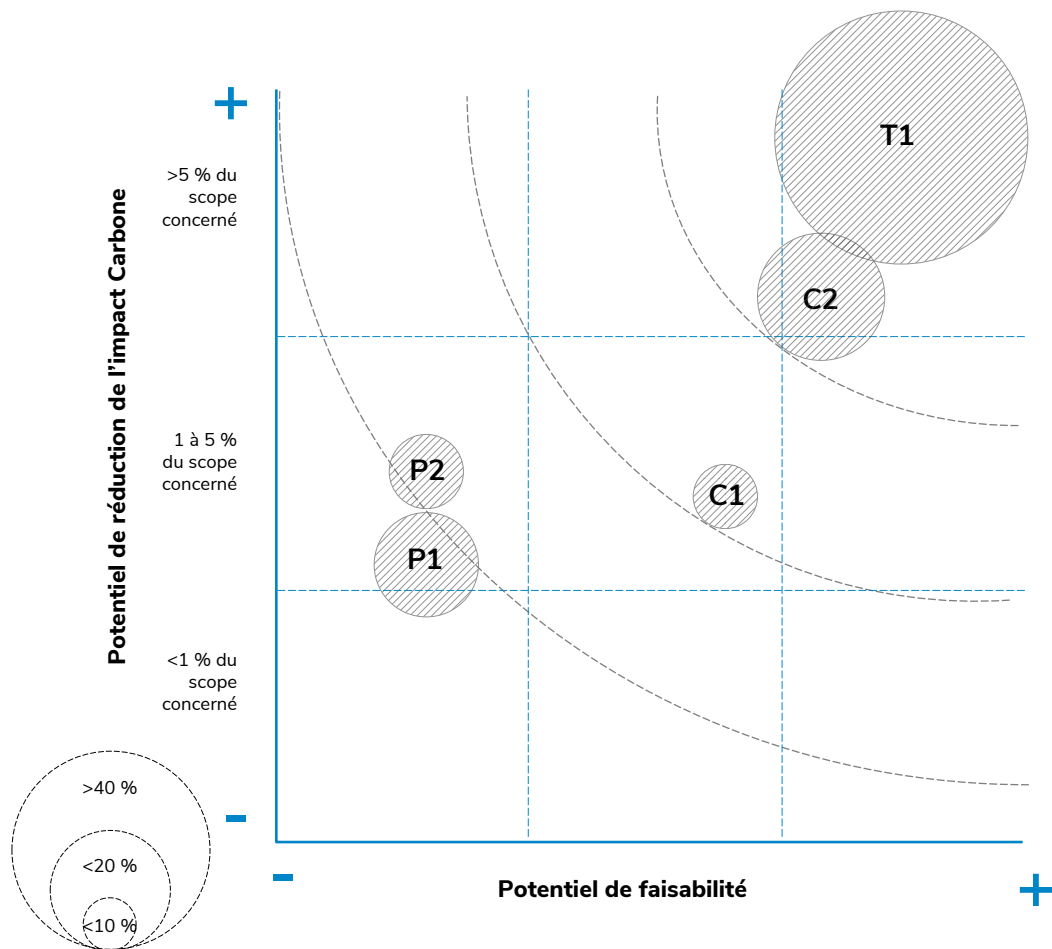
Eiffage Route, qui exploite par ailleurs des usines d'enrobés, investit dans la transformation de ses installations, leur écopilotage et le verdissement de leur mix énergétique grâce au biogaz et à l'électrification.

L'application Usine connectée, qui permet d'optimiser le fonctionnement des usines d'enrobés (voir encadré p.26), pourrait permettre une réduction d'émissions équivalente à un cinquième des engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe à l'horizon 2030.

Réduction des émissions internes

Synthèse





Quantification des actions de réduction mises en place sur les scopes 1 et 2



Poids des leviers (%) par rapport à l'empreinte des scopes 1 et 2 du Groupe en 2019 (périmètre 0,65 MtCO_{2e})

Source : Analyse Quantis, données Eiffage.

Leviers

 Consommations	C1 Réduction des consommations énergétiques des bâtiments et projets appartenant ou opérés par Eiffage
	C2 Réduire l'impact carbone des chantiers
 Transport	T1 Réduction de l'impact carbone lié à l'utilisation des véhicules personnels, de fonction et utilitaires
 Production industrielle	P1 Diminuer l'empreinte carbone de nos produits lors de leur fabrication
	P2 Réduire les émissions de CO ₂ de la fabrication de chaux
 Conception et offres bas carbone	O1 Réduire l'impact carbone des projets lors de leur conception
	O2 Réduire la consommation énergétique des bâtiments et des projets
	O3 Réduire les émissions directes liées à la phase d'usage des concessions
	O4 Réduire l'impact des installations de cogénération

CO₂ CONSOMMATIONS Décarbonation du patrimoine immobilier du Groupe

Rénovation des bâtiments existants

La direction du patrimoine immobilier du Groupe (DPIG) anime depuis 2022 un groupe de travail jumelant des équipes d'Eiffage Construction et d'Eiffage Énergie Systèmes (EES) pour mettre en œuvre, dans plusieurs sites pilotes, des solutions de rénovation thermique et énergétique recourant à des procédés bas carbone. Le façadier Goyer, filiale d'Eiffage, étudie pour sa part les hypothèses de rénovation énergétique de bâtiments avec façades-rideaux en verre à l'horizon 2040.

Cinq sites du Groupe ont fait l'objet de simulations énergétiques dynamiques permettant d'aboutir à différents scénarios de rénovation. Deux d'entre eux ont donné lieu à une décision immédiate d'investissement dès la fin 2023 : un bâtiment industriel d'EES Nord à Verquin (Pas-de-Calais), avec passage de la classe D à la classe A pour l'étiquette énergie et de E à A pour l'étiquette émissions de GES ; l'agence d'EES Transport & Distribution à Toulouse (Haute-Garonne), avec passage de E à C pour l'énergie et de C à A pour les émissions de GES. Les travaux de rénovation des sites d'EES à Biscarrosse (Landes) et d'Eiffage Construction à Beaucouzé (Maine-et-Loire) seront livrés au premier semestre 2024.

Sobriété énergétique

En octobre 2023, Eiffage a signé la charte pour la sobriété des bâtiments tertiaires privés, par laquelle les signataires s'engagent à améliorer la sobriété énergétique des locaux qu'ils détiennent ou utilisent. L'exploitation des bâtiments tertiaires contribue en effet à 30 % de l'énergie finale consommée en France et génère 6 % des émissions directes de GES. Depuis la publication du décret du 23 juillet 2019, 138 sites tertiaires de plus de 1000 m² ont été identifiés. En octobre 2023, 38 sites propriété d'Eif-

fage et 56 sites en location-bail ont été déclarés sur la plateforme Operat, de l'Ademe, qui sert de base au calcul des économies à réaliser aux horizons 2030, 2040 et 2050.

En 2022, le président-directeur général du Groupe, Benoît de Ruffray, signait la note de sobriété d'Eiffage, « afin de prévenir le risque d'insuffisance de l'offre énergétique, d'accélérer la trajectoire de réduction des émissions du Groupe et de limiter l'impact financier de la flambée des prix de l'énergie ». Aussi les branches ont mis en place des plans de sobriété adaptés à leurs sites tertiaires. Un effort important de sensibilisation des équipes a été déployé : quarts d'heure bas carbone, affiches rappelant les écogestes.

Eiffage Construction améliore le profil énergétique de ses chantiers et de ses bases vie

Pour atteindre l'objectif de réduction de 60 % des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires d'ici 2050, fixé par décret, la branche Construction a conclu un partenariat avec Terceo, filiale d'EES, afin de réaliser des analyses de profil énergétique des sites fixes propriétés du Groupe ou de la branche.

Autre mesure, la maîtrise de la consommation énergétique des bases vie. Les bonnes pratiques seront appliquées progressivement sur l'ensemble des chantiers jusqu'en 2025. Les directions régionales s'équiperont dès 2024 d'une quinzaine de bunga-

The Source, nouveau siège d'Eiffage Benelux et vitrine de son savoir-faire en matière de bas carbone

Une vitrine de son savoir-faire en matière de bas carbone et d'économie circulaire. Le choix a été fait de réhabiliter un bâtiment existant en récupérant 100 % de sa structure et en réemployant le maximum de matériaux et d'équipements (faux planchers, sanitaires, carrelages, moquettes, portes, chemins de câble). Le chauffage et la climatisation sont assurés par des pompes à chaleur alimentées par des panneaux photovoltaïques posés



sur la toiture. La réhabilitation utilise très peu de béton, et du béton bas carbone pour les escaliers. L'isolant de la façade est biosourcé, et une partie de la charpente métallique est en acier recyclé.

L'empreinte carbone du bâtiment devrait être inférieure à 280 kg/CO₂/m² (contre plus de 600 pour les bâtiments neufs standards). L'immeuble, qui sera livré cette année, bénéficiera du label BREEAM Excellent, avec une étiquette énergétique A.

Eiffage souhaite décarboner ses approvisionnements en énergie

Eiffage renégociera en 2024 ses contrats de fourniture d'électricité s'appliquant à partir de 2025. Les acheteurs du Groupe souhaitent intégrer des approvisionnements en énergies renouvelables (ENR) provenant de *power purchase agreements* (PPA), développés notamment avec Sun'R, filiale d'Eiffage spécialisée dans les ENR : ces contrats permettent aux acheteurs d'avoir un accès privilégié et garanti aux ENR sur le long terme, réduisant les risques de fluctuation des prix liés au marché.

lows intelligents conçus par la filiale B3 Ecodesign, qui construit des bâtiments bas carbone à partir d'anciens conteneurs maritimes.



© Tambours battants

Eiffage Énergie Systèmes (EES) se dote de nouveaux sièges et décarbone ses chantiers

De son côté, la branche Énergie Systèmes se dote de nouveaux sièges régionaux, vitrines de son savoir-faire en matière de performance énergétique : la livraison de la première partie des nouveaux sites de Pessac (Gironde) et de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) a été effectuée en 2023, et celle des sièges de Longvic (Côte-d'Or) et de Lempdes (Puy-de-Dôme) le sera début 2024 (avec pour objectif le niveau de performance E3C2 du label E+C-).

Les filiales d'Eiffage Concessions améliorent leur efficacité énergétique

Opere, en charge de la maintenance de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, a commandé un bilan de l'efficacité énergétique de ses bâtiments d'exploitation. Sa flotte de véhicules est progressivement électrifiée. Deux cuves de B100 permettront d'alimenter les engins ferroviaires.

Au Sénégal, la SECAA a réalisé un audit énergétique pour mesurer la performance de ses installations et en améliorer l'efficacité. La filiale a également commandé un bilan des émissions de GES



© Eiffage Delphine Favaron

liées à l'exploitation et à la maintenance de l'auto-route. Des centrales solaires ont été mises en place pour son autoconsommation (163 MWh à Rufisque au premier semestre 2023). Par ailleurs, Eiffage Sénégal a installé un parc solaire sur le toit de l'un de ses sites, qui couvre 51 % de sa consommation énergétique, ainsi qu'un biométhaniseur pour

transformer les déchets alimentaires en biogaz. La guérite de son siège social a été rénovée avec des briques en terre cuite pour améliorer son confort thermique (2 °C de différence). Une unité de recyclage des fosses septiques produit de l'eau d'arrosage pour les surfaces végétalisées des sites permanents.

À Joué-lès-Tours, un nouveau siège exemplaire

Eiffage Énergie Systèmes a fait le choix de reconstruire intégralement le siège de sa direction Centre-Normandie en visant le niveau E3C2 du label E+C-. Le design du bâtiment a été simplifié afin de limiter les surcoûts écologiques. Tous les matériaux ont fait l'objet d'un suivi FDES*, et les coûts ont été mis en regard des émissions de CO₂. Le choix d'un fournisseur de béton situé à proximité du chantier a limité les mouvements de camions. À l'intérieur, le sol est recouvert de moquettes produites à partir de fils 100 % recyclés, avec un impact carbone deux fois plus faible que celui des moquettes classiques, et les appareils électriques sont issus du recyclage. L'approvisionnement en énergie associe solaire thermique, panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur. Au total,

821,34 kWc seront installés, soit une production de 800 MWh par an.

Les températures seront régulées par une gestion technique du bâtiment, et l'éclairage extérieur sera assuré par des candélabres autonomes fonctionnant à l'énergie solaire. Eiffage Route a réalisé les voiries avec Biophalt® et le parvis avec Bioklair®, des revêtements bas carbone, et le béton concassé issu des démolitions sera réutilisé. La station de lavage des poids lourds sera équipée d'un système de récupération des eaux pluviales. La première tranche a été livrée en juin 2023, et la seconde est prévue début 2025, avec la réalisation de fondations en béton bas carbone.

* Fiche de déclaration environnementale et sanitaire.

Le nouveau siège d'EES à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) vise le niveau E3C2 du label E+C-.

Eiffage Energía Sistemas a produit en octobre 2023 plusieurs kilos d'hydrogène renouvelable sur son nouveau siège d'Albacete (Espagne). La filiale espagnole d'EES s'est dotée d'une installation pilote de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau (technologie Anion Exchange Membrane, ou AEM), alimentée par une centrale photovoltaïque. L'électricité produite alimentera le siège en autoconsommation ainsi qu'un chariot élévateur pourvu d'une pile à combustible.

TRANSPORTS ET PRODUCTION

Véhicules et engins

Certaines mesures du plan de sobriété Groupe visent à limiter l'impact carbone des déplacements et à encourager leur efficacité énergétique, comme favoriser les réunions à distance, privilégier le train à l'avion et à la voiture, prendre soin des véhicules du Groupe, ou encore pratiquer l'écoconduite et le co-voiturage.

Électrification du parc de véhicules

Le Groupe a adopté en 2022 un plan de déplacements de ses collaborateurs, anticipant les objectifs fixés par la loi d'orientation des mobilités (LOM). Cette loi prévoit un renouvellement de la flotte des entreprises privées de manière à atteindre 20 % de véhicules à faibles émissions en 2024. Le Groupe a dépassé ce seuil avec 24 % de véhicules commandés dès 2023 (toutes branches confondues, y compris les concessions autoroutières) et s'est fixé un taux de renouvellement plus ambitieux encore à raison de 30 % du parc à faibles émissions à fin 2024 (combinant véhicules de fonction et véhicules utilitaires).

En outre, le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) s'est poursuivi en 2023 : les 1 000 points de charge sont dépassés.

Décarbonation ou électrification des engins

Les branches Infrastructures et Énergie Systèmes accentuent la décarbonation de leurs engins. Focus sur la direction matériels d'Eiffage Route.

En 2023, Eiffage Route a commencé à déployer eMAT Connect, un dispositif de collecte des données d'utilisation de tous les matériels dans les agences travaux, les usines d'enrobés et les carrières, pour mesurer leur performance bas carbone. Eiffage Route explore notamment des pistes pour réduire les temps de ralenti, qui engendrent gaspillage de carburant, usure et encrassement des mo-



Les branches Infrastructures et Énergie Systèmes décarbonent leur parc matériel en recourant à des engins électriques ou alimentés par des biocarburants.

teurs. Fin 2023, 1 200 matériels étaient connectés. En outre, pour améliorer le bilan carbone de sa flotte d'engins, Eiffage Route table sur un mix énergétique à base de gasoil, de gazole non routier et de biocarburants HVO et B100. Des engins fonctionnant au HVO (-80 % d'émissions de CO₂ par rapport à du gaz naturel routier (GNR)), miscible avec le gazole, ont

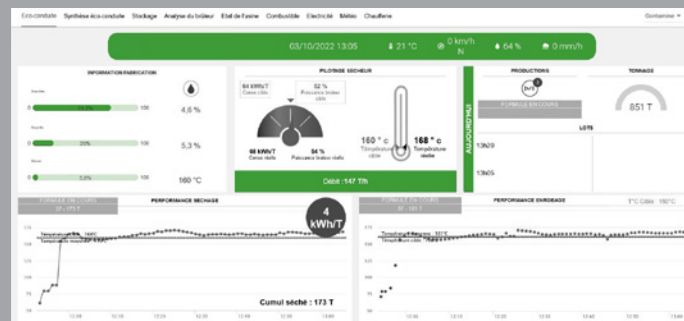
été testés dans les carrières du Sud-Ouest. 600 poids lourds roulaient au B100 (-60 % d'émissions de CO₂ par rapport à du GNR) en 2023, réduisant de 15 % les émissions de CO₂ d'Eiffage Route sur la partie roulante. En outre, 76 cuves de ravitaillement des véhicules ont été installées en 2023; 12 le seront en 2024 afin d'équiper 100 % des sites admissibles.

Outils de production

La direction des industries d'Eiffage Route, qui compte une soixantaine de sites - usines d'enrobés et parc à liants (nécessaires à la fabrication des enrobés), explore plusieurs pistes pour décarboner ses activités et transformer ses installations : l'électrification des parcs à liants avec pour objectif d'atteindre 100 % à l'horizon 2025-2026, l'écopilotage avec le dispositif Usine connectée, l'intégration de biogaz dans la part de gaz naturel, l'utilisation d'enrobés à basse température ainsi que la recherche d'une plus grande sobriété des outils de production.

Le dispositif Usine connectée permet d'optimiser les productions d'enrobés

Les usines de production d'enrobés ont été équipées de capteurs (IoT) afin de mieux les réguler et de disposer en temps réel des relevés des consommations de gaz et d'électricité comme des taux d'humidité des granulats. Ce dispositif, intitulé Usine connectée, permet d'optimiser les productions d'enrobés avec des dépenses énergétiques maîtrisées et d'aider à la conduite de ces sites industriels. Sur un total de 41 sites câblés, 33 sont en amélioration continue, suivis par six référents performance énergie carbone. À lui seul, l'outil Usine connectée devrait générer 20 % de l'engagement du Groupe de réduire ses émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) de 46 % à l'horizon 2030. Les autres usines d'enrobés sont en attente de modernisation.



APRR-AREA a remplacé 190 voitures thermiques par des voitures électriques



© Eiffage productions

Des solutions alternatives ont également été recherchées pour réduire les émissions des fourgons patrouilleurs, en attendant l'arrivée sur le marché de fourgons électriques répondant aux exigences de l'exploitation autoroutière. Une étude menée au premier semestre 2023 a permis de généraliser des bonnes pratiques sur le chargement par rapport aux nécessités d'usage et selon le poids des matériels transportés. En complément, la décarbonation des moteurs est expérimentée avec l'installation d'un boîtier d'injection de petites quantités d'hydrogène pour améliorer la combustion.

Éviter les émissions
pour nos clients

A large, bold, blue number '4' is positioned to the right of the main text, partially overlapping the right edge of the blue-bordered box.

La réduction des émissions carbone dans les réponses aux appels d'offres constitue le deuxième volet de la stratégie bas carbone d'Eiffage. Le Groupe s'emploie en effet à déployer toutes ses capacités d'innovation afin d'aider ses clients à réduire leurs propres émissions grâce à ses offres bas carbone. Ces actions d'évitement, regroupées dans l'indicateur « bleu » (voir ci-dessous), sont présentées dans le présent chapitre.

Écoconcevoir et prolonger la vie des bâtiments et des ouvrages, recourir aux matériaux biosourcés et développer la décarbonation des matériaux traditionnels ; privilégier le réemploi des matériaux dont l'impact carbone est considéré comme nul d'après la RE 2020 ; développer les énergies renouvelables et les mobilités décarbonées : les solutions sont nombreuses et plusieurs projets les conjuguent pour améliorer la vie dans les territoires.

Nouveaux modes constructifs et recours au réemploi

Les modes constructifs sont repensés dans le neuf et la rénovation : recours au bois issu de forêts gérées durablement, matériau à faible empreinte carbone, avec des poteaux et poutres en bois lamellé-collé, planchers et façades à ossature bois ; test sur des volées d'escaliers d'un ciment émettant cinq fois moins de CO₂ qu'un ciment classique ; utilisation de béton bas carbone, qui, dans le métro du Grand Paris, permettra d'économiser 10 000 tCO₂e en moyenne pour 10 km de tunnel, ou qui évitera 30 % d'émissions pour un programme d'Eiffage Immobilier à Montigny-lès-Metz (Moselle).

Déconstruction sélective, réemploi, recyclage de matériaux... Les métiers d'Eiffage cherchent, en outre, à optimiser l'utilisation des matières premières dès la phase d'études des projets, puis à en faire un usage écoresponsable. Les métiers s'emploient aussi à recycler le béton, le plastique, ou encore l'aluminium.

Énergies renouvelables et mobilités décarbonées

La branche Énergie Systèmes, notamment via ses filiales française et espagnole, ainsi que la nouvelle filiale Sun'R d'Eiffage Concessions, réalisent de nombreux projets d'énergies renouvelables en France et à l'international : parcs éoliens, centrales photovoltaïques ou hydroélectriques.

Le Groupe est aussi moteur dans le développement de l'hydrogène vert.

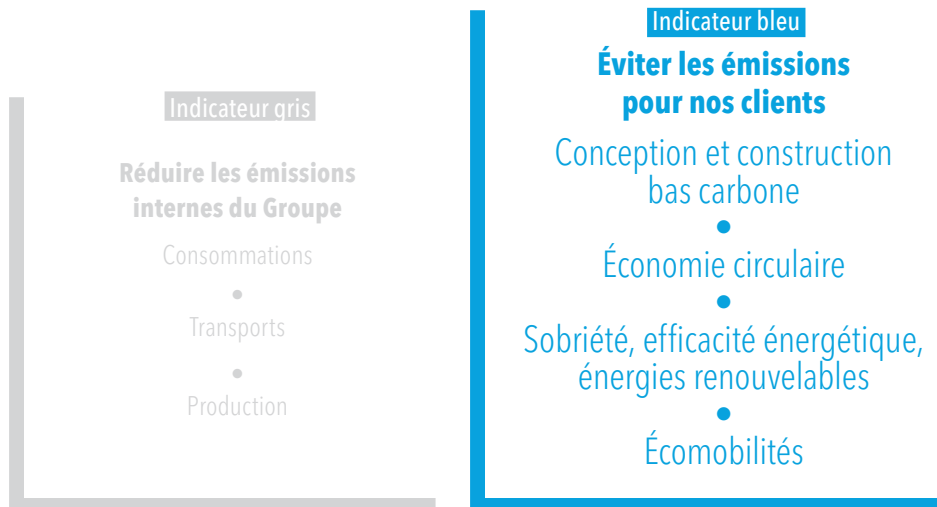
Enfin, Eiffage contribue à décarboner les mobilités en aménageant des aires et places de covoiturage en ville et sur autoroute, en

développant les points de recharge pour véhicules électriques, en livrant des lignes de tramways, ou encore en construisant des lignes de métro ou de chemins de fer comme le métro du Grand Paris ou la ligne à grande vitesse HS2 en Grande-Bretagne. APRR-AREA favorise également la décarbonation du transport routier de marchandises.

Réduire les émissions liées au trafic routier

De fait, le défi est aussi d'arriver à peser sur la phase aval, celle de l'utilisation des infrastructures. En effet, d'après une étude du cabinet Carbone 4 mandaté par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), près de 50 % des émissions de CO₂ liées aux infrastructures routières auraient lieu pendant la phase d'exploitation des infrastructures, en raison notamment du trafic routier.

À cet égard, Eiffage Route, qui a développé une gamme de produits écoresponsables réduisant l'impact carbone de la phase de construction routière (scopes 1 et 2), a mis au point une innovation avec la solution Orra®, un enrobé qui réduit la résistance au roulement des matériaux de la chaussée et agit ainsi sur l'usage de l'infrastructure (scope 3 aval). Une réduction de 30 t de CO₂/km par an est attendue sur des autoroutes à fort trafic, valeur qui devra être confirmée par les premières expérimentations à venir. La solution devrait être appliquée dès le printemps 2024 sur l'A49 du réseau AREA.



La direction des achats engage la chaîne de valeur dans des processus écologiquement vertueux

— Avec plus de 75 % des émissions du Groupe (scopes 1, 2 et 3 amont), la décarbonation des achats de produits et de services est un volet essentiel de la feuille de route de la direction des achats à l’horizon 2025.

Former les acheteurs

Le déploiement de la formation « Achats et Décarbonation », lancée en 2022 et obligatoire pour tous les acheteurs d’Eiffage, s’est poursuivi en 2023 : à terme, ce sont 465 collaborateurs concernés qui seront formés. Ce module vise à sensibiliser aux enjeux carbone et à donner aux acheteurs les moyens d’accompagner les fournisseurs dans la démarche de décarbonation des achats. Après une étape de diagnostic sur leurs compétences en matière de changement climatique, la formation permet d’intégrer les exigences réglementaires et les objectifs de décarbonation fixés par le Groupe, et développe la bonne utilisation des leviers et outils achats mis à leur disposition pour accompagner et challenger les fournisseurs.

Déployer des outils opérationnels

Les objectifs en matière de transition écologique s’appuient avant tout sur la prise en compte des données environnementales et sur une mesure objective des émissions de gaz à effet de serre. Ces enjeux de décarbonation nécessitent en outre d’engager tout l’écosystème du BTP dans des processus vertueux. Aussi, disposer de données carbone fiables et opposables sur les produits, process et équipements du secteur de la construction est tout à la fois indispensable et stratégique. C’est pourquoi Eiffage, en s’appuyant sur l’expertise et le savoir-faire de ses directions transverses et opérationnelles, a mis en place BlueOn, la première place de marché à données environnementales qui valorise les fournisseurs engagés dans la décarbonation de leurs produits. Cette initiative, pilotée par la direction

des achats depuis dix-huit mois, détermine un principe simple : tous les articles référencés doivent justifier d’une déclaration environnementale produit respectant la méthode d’analyse de cycle de vie (ACV). L’empreinte carbone est donc clairement affichée, calculée et opposable. Ainsi, les acheteurs ont accès à des informations environnementales fiables, normées et non interprétées.

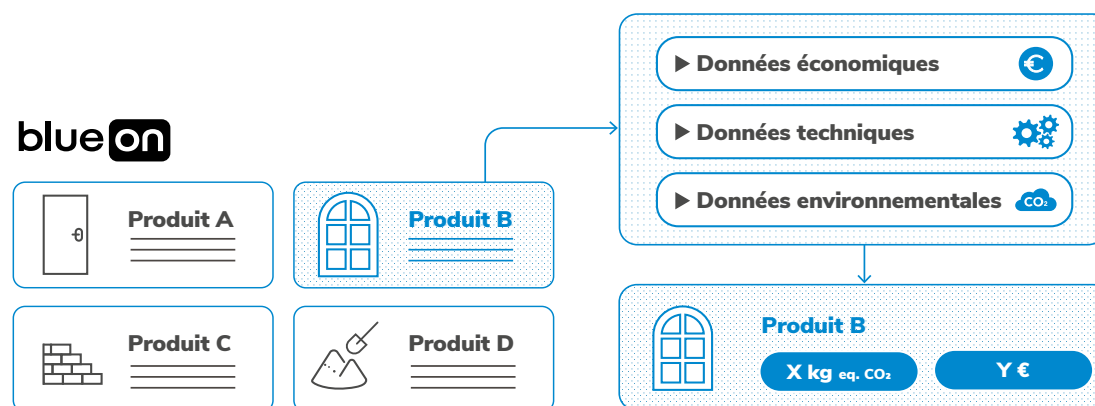
La mesure carbone, nouveau standard dans l’acte d’achat

Désormais, la comparaison et le choix des produits peuvent donc se faire non seulement à partir des données économiques et techniques, mais également à partir des données environnementales. Le poids carbone des produits est affiché au même niveau de lecture que leur prix en euros, afin de faire de la mesure carbone un nouveau standard dans l’acte d’achat.

BlueOn a été mise en place, dans un premier temps, sur le projet Nové, contrat de concession signé avec le ministère des Armées pour la gestion de son parc de logements en France et dont les exigences environnementales sont élevées, pour ensuite être déployée dans le Groupe. La comptabilisation structurée dans BlueOn des données environnementales permet, entre autres, des reportings carbone déclinables au niveau d’un projet ou d’une activité.

La direction des achats a commencé, fin 2023, un tour de France en vue de former l’ensemble des acheteurs et des opérationnels à cette plateforme.

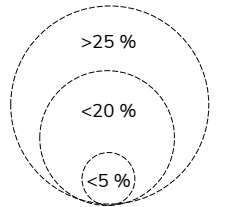
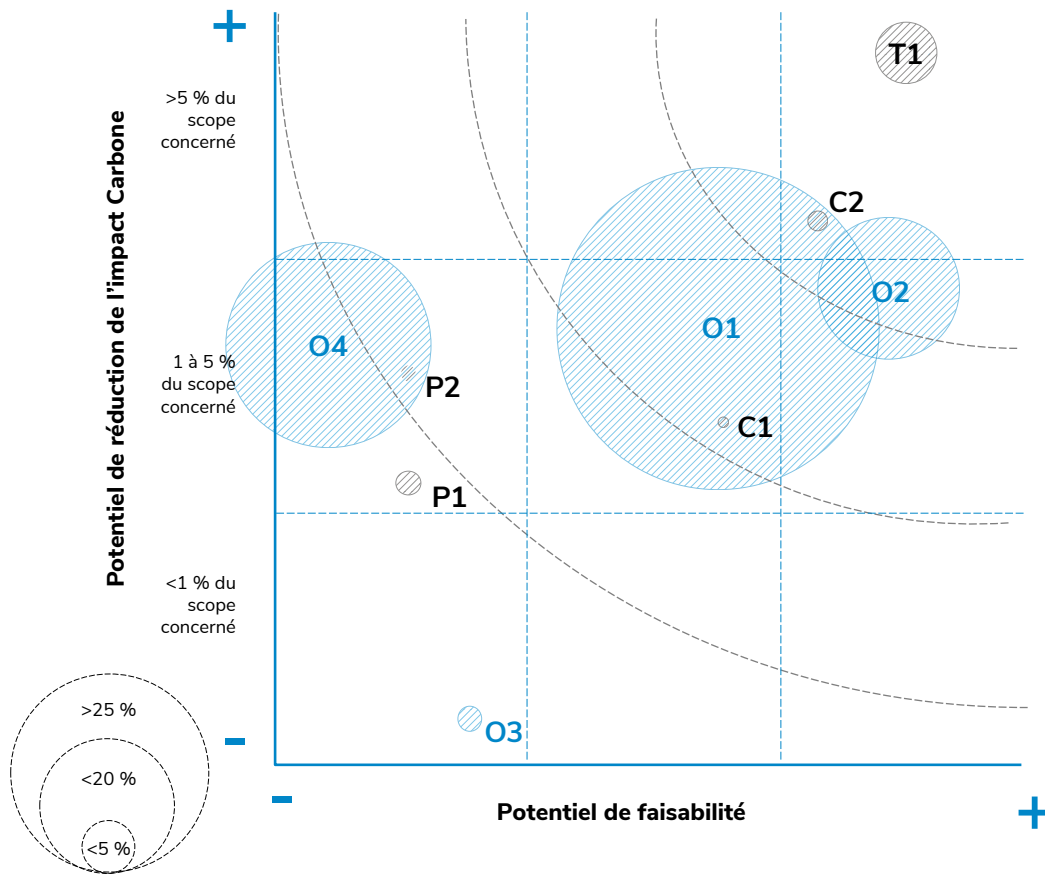
À terme, cette solution collaborative pourrait être partagée avec les fournisseurs et sous-traitants d’Eiffage et, plus largement, à l’ensemble de la filière du BTP afin d’accélérer la décarbonation de toute la chaîne de valeur.



Éviter les émissions pour nos clients : zoom sur la conception et la construction bas carbone

Synthèse





Quantification des actions de réduction mises en place sur les scopes 1, 2 et 3



Poids des leviers (%) par rapport à l'empreinte totale Groupe 2019 (périmètre : 5 MtCO₂e)

Source : Analyse Quantis, données Eiffage.

Leviers

 Consommations	C1	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments et projets appartenant ou opérés par Eiffage
	C2	Réduire l'impact carbone des chantiers
 Transport	T1	Réduction de l'impact carbone lié à l'utilisation des véhicules personnels, de fonction et utilitaires
 Production industrielle	P1	Diminuer l'empreinte carbone de nos produits lors de leur fabrication
	P2	Réduire les émissions de CO ₂ de la fabrication de chaux
 Conception et offres bas carbone	O1	Réduire l'impact carbone des projets lors de leur conception
	O2	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et des projets
	O3	Réduire les émissions directes liées à la phase d'usage des concessions
	O4	Réduire l'impact des installations de cogénération

Conception et construction bas carbone

___ **La branche Construction a mis en place en 2023** une action intitulée « une variante bas carbone par offre déposée » pour les appels d'offres supérieurs à 5 millions d'euros. Les variantes bas carbone seront systématisées dans toutes les offres dès cette année.

Le nouveau bâtiment tertiaire du CHU de Rennes associe ossature en poteaux et poutres en bois lamellé collé, planchers, et façades à ossature bois.

Matériaux bas carbone

Le bois, solution de stockage carbone dans les constructions

Les solutions préfabriquées de Savare, filiale spécialisée dans la construction bois, sont déployées dans plusieurs projets en cours, comme le nouveau bâtiment tertiaire du CHU de Rennes (Ille-et-Vilaine). In'Cube, le centre de recherche et d'innovation de Danone, très ambitieux du fait de ses innovations environnementales, a été inauguré à Gif-sur-Yvette (Essonne) en 2023. Eiffage Construction a eu no-

tamment recours au bois, utilisé en élément structurel et dans l'assemblage des planchers. Compact, équipé de stores extérieurs et de panneaux photovoltaïques, réalisé avec 11 000 m³ de béton bas carbone, le bâtiment affiche un poids carbone inédit pour une construction tertiaire : 360 kgCO₂e par mètre carré.

Réduire de 40 % les émissions de GES : c'est l'une des obligations du chantier du Village des athlètes, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Pour ce faire, Eiffage Construction a expérimenté l'utilisation d'isolants biosourcés à grande échelle (10 000 m²). Des façades à ossature bois ont été isolées avec de la laine de bois, choisie pour son coefficient de conductivité thermique. La filiale Goyer a réalisé une façade en ossature bois pour un bâtiment de huit étages qui accueillera des bureaux à partir de 2025.

Béton bas carbone

Pour remplacer le clinker, principal constituant du ciment et élément très carboné, Eiffage Génie Civil développe des partenariats afin d'employer des alternatives comme des laitiers d'aciéries. L'entreprise a aussi été lauréate d'un appel à projets de la Société du Grand Paris (SGP) avec son innovation sur les voussoirs réalisés en béton fibré bas carbone, qui économise 10 000 tCO₂e en moyenne pour 10 km de tunnel. Il sera notamment utilisé sur une partie de la future ligne 16, dont le chantier a débuté en septembre 2023.



Bruno Astorg

Nové : lancement de la rénovation du parc de logements du ministère des Armées

Nové, coentreprise qui réunit Eiffage et Arcade-VYV, a débuté le 1^{er} janvier 2023. Elle assure la gestion de la rénovation du parc de logements du ministère des Armées sur le territoire métropolitain, après la signature du contrat de concession en 2022.

Eiffage va expérimenter la méthodologie Réemploi en rénovation du label bas carbone, qui vise à générer des crédits carbone certifiés. Cette méthodologie favorise le recours au réemploi et aux matériaux biosourcés dans une opération de rénovation ou de réhabilitation, en couvrant le surcoût par la vente des crédits carbone générés. L'expérimentation est financée par Icade, en collaboration avec la Coopérative Carbone, le ministère de la Transition écologique et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Calculettes carbone

Afin de pouvoir proposer des variantes bas carbone dans les appels d'offres, les métiers se sont dotés de calculatrices carbone capables d'effectuer deux calculs, l'un en euros, l'autre en émissions de CO₂. Elles évaluent l'empreinte carbone des projets en prenant en compte divers éléments tels que les modes de transport ou les matériaux utilisés.

Dans les métiers de la route, l'interface numérique CARL, utilisée depuis 2021, a permis de montrer qu'en 2023 les émissions de GES ont été réduites de 24 % dans les chantiers gagnés.

La branche Infrastructures utilise sa propre calculatrice carbone, qui permet une prise en compte très réaliste des différents modes de fret et dont la méthodologie a été validée par l'Association pour la transition bas carbone (ABC) en 2023.

La branche Énergie Systèmes utilise Nooco, un outil particulièrement adapté aux métiers du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

La branche Construction a choisi la solution Logetex Carbone, qui proposera, dans un premier temps, des variantes pour le gros œuvre.

Traçabilité

Lancée initialement pour le bois en 2017, la démarche de traçabilité coconstruite par Eiffage et Product DNA s'étend aujourd'hui à d'autres matériaux. Des preuves concrètes recueillies à chaque étape de la vie du matériau permettent de reconstituer son parcours, de son arrivée au chantier à l'extraction de la matière première.

Cette démarche a été appliquée avec une ampleur inédite sur le Village des athlètes de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), livré début 2024. Afin de répondre aux exigences clients sur les origines du bois mis en œuvre, pas moins de 15 étiquettes matériaux sur cinq lots distincts ont été produites pour tracer le bois (structurel et non structurel), mais aussi le béton coulé et préfabriqué et l'acier d'armature. Plus d'informations sont disponibles sur la plateforme « respect code Eiffage » accessible depuis le site web du Groupe.

Un travail a également été réalisé sur les industries du Groupe, à l'instar d'Eiffage Métal qui a mené avec Product DNA une démarche de traçabilité sur une partie de sa chaîne d'approvisionnement. À l'image de ce qu'avait entrepris Goyer par le passé, cette démarche a permis de faire un premier état des lieux de l'origine de la matière sur sa chaîne de valeur. La traçabilité des intrants industriels constitue une nouvelle étape de l'engagement du Groupe à plus de transparence envers ses clients.



H.Piraud

Eiffage Génie Civil a été lauréate d'un appel à projets de la Société du Grand Paris (SGP) avec son innovation sur les voussoirs réalisés en béton fibré bas carbone, qui économise 10 000 tCO₂e en moyenne pour 10 km³ de tunnel.

En Belgique,

Eiffage va réaliser en groupement le nouveau quartier général d'état-major à Bruxelles en face du siège de l'OTAN. Ce nouveau bâtiment répondra à plusieurs exigences environnementales : neutralité carbone, conforme au Plan national de l'énergie et du climat ; utilisation de matériaux durables ; réutilisation de l'eau de pluie et des matériaux de démolition pour la construction.

HS2, une conception intelligente, économique et bas carbone

Une conception intelligente permet de réduire les quantités, le transport, et donc les émissions de CO₂, avec un coût financier maîtrisé, voire optimisé. Au Royaume-Uni, sur la partie du projet de ligne à grande vitesse HS2 réalisée par Eiffage au sein du groupement EKFB, le recours au fret ferroviaire, à la préfabrication et à diverses optimisations structurelles a permis de maîtriser l'empreinte carbone du projet sur plusieurs de ses ouvrages. Le viaduc de la vallée de Thame au nord-ouest de Londres, long de 880 m pour 3 m de hauteur, est constitué d'éléments préfabriqués en usine avant d'être assemblés sur le site. Les agrégats utilisés pour les travaux de terrassement ont quant à eux été acheminés par voie ferrée, avec la mise en place d'embranchements ferroviaires dédiés au plus près du chantier.

Concernant les deux tranchées couvertes du tronçon situé dans le Northamptonshire, le choix d'une double voûte préfabriquée a été motivé par des raisons d'efficacité et d'adaptabilité aux conditions géotechniques. Ce choix a permis de diviser par deux les volumes de béton et de réduire de 20% les quantités d'acier.

Économie circulaire

___ **Déconstruction sélective, réemploi, recyclage de matériaux...** Les métiers d'Eiffage cherchent à optimiser l'utilisation des matières premières dès la phase d'études des projets, puis à en faire un usage écoresponsable en interne ou en partenariat avec des structures locales.

Réemploi

Demcy, filiale de la branche Infrastructures, accompagne l'écosystème naissant du réemploi et de la réutilisation. Demcy propose des solutions standardisées pour massifier le réemploi et la réutilisation des matériaux pour des opérations de déconstruction-reconstruction à grande échelle, comme une ZAC par exemple, et des solutions de valorisation pour les opérations à plus petite échelle. Fin 2023, Demcy est en outre parvenu à faire du réemploi *in situ* dans un tiers de ses chantiers, un chiffre en augmentation constante depuis trois ans – ce qui est le plus efficace pour cumuler préservation des ressources et bénéfices en matière de carbone. Afin de favoriser le réemploi – et avec lui la préservation des ressources –, la RE 2020 considère que les produits ou les équipements qui en sont issus ont un impact carbone nul. Au vu des calculs réalisés selon la méthode d'analyse du cycle de vie (ACV), de fait, ces derniers n'ont pas, comme les produits ou équipements neufs, d'impact carbone lié à l'extraction des matériaux, à la production ou au *packaging* réalisé avant la sortie d'usine, mais seulement un impact très réduit de remise en état.

Réutilisation

Réutiliser le béton et les terres polluées

Eiffage Route est partenaire de Sovatrise, une nouvelle plateforme de valorisation des terres et bétons non inertes, mise en service en septembre 2023 à Chassieu et Saint-Priest (Rhône), et exploitée par une filiale de Séché Environnement. Avec une capacité de traitement de 150 000 t de terres polluées par an, Sovatrise répond aux besoins des grands chantiers d'aménagement de la région : après décontamina-

tion, les matériaux de seconde vie peuvent être réutilisés en remplacement des ressources naturelles, tout en conservant une parfaite traçabilité.

Réutiliser les conteneurs maritimes

B3 Ecodesign, filiale d'Eiffage Construction, reconstruit des conteneurs maritimes en logements et bureaux, avec plusieurs avantages : réduction de l'empreinte carbone des chantiers grâce à la construction hors-site, raccourcissement des délais de livraison, *up-cycling* des conteneurs, design moderne. Quatre-vingt-quatorze conteneurs ont été posés dans la zone d'activités de Beauregard à Longvic (Côte-d'Or) pour le siège régional d'Eiffage Énergie Systèmes. L'opération vise le niveau E3C2 du label environnemental E+C-.

Recyclage

Recycler le béton

Eiffage Génie Civil et Eiffage Route Île-de-France ont rénové la piste secondaire de l'aéroport d'Orly en intégrant 70 % de matériaux recyclés (40 % d'agrégats d'enrobés et 30 % de granulats de béton concassé issus de chantiers de démolition) dans le mélange grave-bitume. Les performances mécaniques de ces matériaux recyclés sont garanties.

Recycler le plastique

Eiffage Energia Sistemas a inauguré une usine de recyclage de plastique multicouche de Repetco dans le parc industriel « circulaire » Romica à Albacete (Espagne), qui permet de transformer les plastiques de l'industrie alimentaire en granulés de rPET* réutilisables dans d'autres applications industrielles. Le procédé, 100 % propre et durable, ne nécessite aucun adjuvant chimique.

** La fabrication de bouteilles en rPET, autrement dit le recyclage de bouteilles en plastique usagées, nécessite deux fois moins d'énergie et génère cinq fois moins d'émissions de CO₂ que celle des bouteilles en PET neuf.*

Recycler l'aluminium et le verre

Le façadier Goyer, filiale d'Eiffage, a achevé en 2023 la phase d'essais techniques de FairFaçade®, une façade écoconçue qui utilise des matériaux biosourcés ou recyclés. Constituée de blocs panneaux au bilan carbone réduit de 40 %, elle affiche un taux de recyclabilité de 94 % et un indice de réparabilité de 9 sur 10. FairFaçade® devrait être commercialisée dès le premier trimestre 2024.

Les enrobés végétaux d'Eiffage Route

Eiffage Route est régulièrement récompensée pour ses solutions, qui combinent recyclage d'agrégats d'enrobés, intégration de ressources d'origine végétale et abaissement des températures de fabrication. En 2023, c'est la solution Carbone Light qui a mis à l'honneur la filiale lors de l'appel à projets d'innovation "Routes et Rues". Biophalt®, enrobé végétal composé d'un liant biosourcé, a été appliqué au col des Écorbans, en Auvergne-Rhône-Alpes, en vue de la douzième étape du Tour de France. Bioklair®, revêtement biosourcé de couleur claire, favorable à la désimperméabilisation des sols, a été appliqué à Marseille (Bouches-du-Rhône) sur 10 000 m².

Au Sénégal,

Eiffage s'est équipé d'une unité de recyclage des agrégats de béton de Bibko, fabricant allemand de centrales à béton. Cette usine a été subventionnée à hauteur de 40 % dans le cadre de l'Initiative Villes durables, portée par une instance gouvernementale du Sénégal, et financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le projet a été labellisé Entreprise compétitive durable par le ministère sénégalais du Commerce et des PME.

Énergies renouvelables et performance énergétique

___ Selon le classement international Wiki-Solar, Eiffage figure au 3^e rang mondial des installateurs d'énergie solaire en 2023.

Producteur d'énergies renouvelables

Avec l'acquisition fin 2022 de Sun'R, Eiffage a renforcé ses capacités de production d'énergies renouvelables (ENR). Sun'R, qui compte trois filiales, Sun'Agri, Sun'Hydro et Volterres, possède un parc en exploitation produisant 180 GWh par an et un portefeuille de 1 200 MWc en développement.

En 2023, Sun'Agri comptait 22 exploitations agricoles en opération ou en construction, soit le plus grand portefeuille de projets agrivoltaïques en France. Sun'Agri a conclu deux partenariats avec les énergéticiens espagnol Iberdrola et allemand RWE pour accélérer le déploiement de nouveaux projets, avec un objectif de 1 300 ha d'ici 2028.

Sun'Hydro est chargé de l'exploitation du portefeuille de centrales hydroélectriques acquises par Eiffage Concessions, un parc d'une puissance totale de 11 MW avec une capacité de production cumulée de 40 GWh par an. Sun'Hydro, qui vise 100 GWh par an en 2027, poursuit la modernisation de ces infrastructures, en prenant en compte les enjeux de réchauffement climatique et de gestion raisonnée de l'eau. Enfin, Volterres, plateforme de valorisation des projets d'ENR dans les territoires, fournit de l'électricité verte en circuit court – près de 1 TWh – à plus de 15 000 sites professionnels grâce à un réseau de plus de 40 centrales partenaires.

Eiffage Energía Sistemas accroît son expertise dans le photovoltaïque

En Espagne, deux nouvelles centrales photovoltaïques sont en développement. El Cuco, dans la province d'Albacete, pourra alimenter l'équivalent de 19 500 foyers en énergie propre, en économisant 19 200 t de CO₂ par an. Tabernas I et II, deux cen-

trales andalouses, produiront plus de 228 GWh par an et économiseront 145 200 t de CO₂ par an.

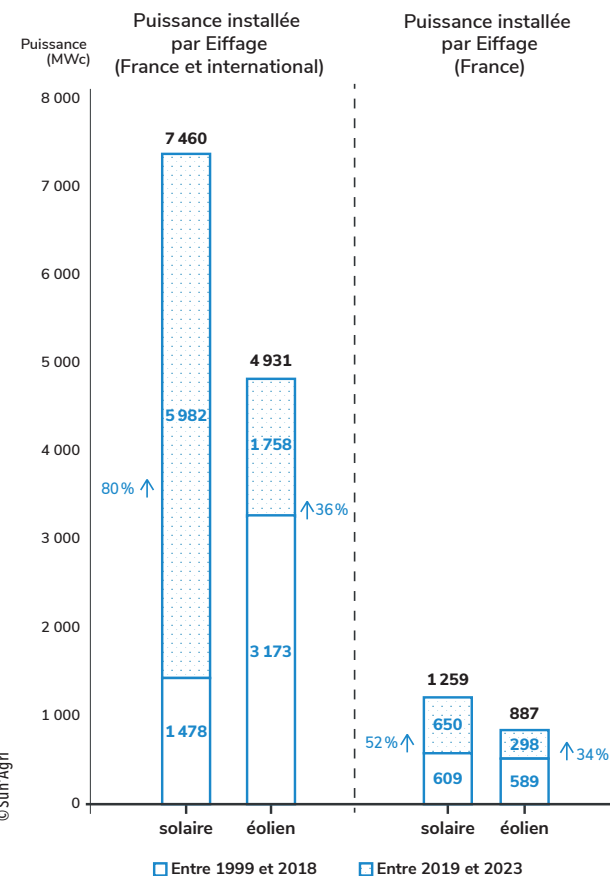
En Amérique latine, Eiffage Energía Sistemas participe à trois grands projets : Guanchoi au Chili (398 MW), Clemesí au Pérou (122,59 MW) et Fundación en Colombie (132 MW).

Un savoir-faire au service de l'éolien offshore

Eiffage accompagne l'essor de l'énergie éolienne offshore via Eiffage Métal et sa filiale Smulders, qui ont participé à la première ferme pilote d'éoliennes flottantes de France, Provence Grand Large (PGL), un projet d'EDF Renouvelables. Trois flotteurs fabriqués par Smulders ont été assemblés dans l'usine d'Eiffage Métal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Ils supportent des éoliennes d'une puissance totale de 25,2 MW.



Développement de l'agrivoltaïsme par Sun'Agri à Tresserre (Pyrénées Orientales).



EES rationalise ses offres bas carbone

dans un catalogue à destination de ses clients du tertiaire et de l'industrie. Mis en ligne en 2024, il présentera de nombreuses solutions : bornes IRVE, systèmes de récupération de chaleur fatale, fermes photovoltaïques ou encore ombrières équipées de panneaux solaires pour les parkings.



© Eiffage Énergie-Systèmes

Centrale hydroélectrique de Caty (Tarn) reconstruite et réhabilitée par Eiffage Énergie Systèmes et exploitée par Eiffage Concessions.

Acteur de la rénovation thermique et de la performance énergétique

Eiffage a remporté en juin 2023 son premier programme de rénovation de logements recourant à la méthode EnergieSprong, inventée aux Pays-Bas en 2012 dans le but de rendre les bâtiments neutres en énergie. Eiffage a signé avec le bailleur social Vilogia le contrat de conception-réalisation pour la réhabilitation en site occupé de 173 logements répartis sur trois communes en périphérie de Lille.

Le projet validera EnergieSprong niveau E=0 pour 88 logements et BBC Effinergie Rénovation pour 85 logements. Livraison prévue fin 2025.

Eiffage Énergie Systèmes contribue au mix énergétique décarboné des territoires avec plusieurs opérations :

- installation clés en main de 114 centrales solaires en France et à l'étranger avec une puissance supérieure à 5 MWc;
- exploitation de 11 centrales hydroélectriques en France et à l'étranger;
- participation à la construction du parc éolien de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique);
- conception et réalisation de la station d'hydrogène vert de Belfort (Territoire de Belfort);
- installation d'une unité de production d'énergie par biomasse, près de Grenoble (Isère), qui alimentera 10 000 foyers.

L'agence de Canéjan (Gironde) abrite un département Exploitation et Maintenance, comprenant un centre d'hypervision, qui exploite des dizaines de sites de production d'énergie verte, avec un suivi des performances et une gestion des interventions en temps réel.

Le Groupe a livré le 5 décembre 2023 la plus grande usine de fabrication de piles à hydrogène d'Europe

Eiffage Construction, Eiffage Énergie Systèmes et Eiffage Route ont mis en œuvre pour Symbio, *joint-venture* entre Michelin et Faurecia, un site industriel à faible empreinte carbone situé à Saint-Fons (Rhône), portant plusieurs innovations ambitieuses : déconstruction sélective des installations et réutilisation des matériaux après concassage, traitement responsable des terres contaminées, récupération de chaleur fatale, réinjection dans le réseau de l'électricité générée par les tests de piles, éclairage extérieur économe en énergie... Un électrolyseur alimenté par des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture produira de l'hydrogène vert. Le projet a obtenu le niveau de certification BREEAM Very Good.



Photo Production - Guillaume Drouault

Une centrale photovoltaïque

a été inaugurée le 6 septembre sur 3 ha en bordure de l'A6 à Niry (Yonne) dans le cadre du partenariat entre APRR et EDF Renouvelables pour le développement de centrales sur des « délaissés » autoroutiers. Cette centrale de 3,8 MW produit annuellement l'équivalent de 30 % de la consommation électrique de la ville d'Avallon.

Mobilités durables

— **Eiffage contribue à décarboner les mobilités** en aménageant des aires et places de covoiturage en ville et sur autoroute, en développant les points de recharge pour véhicules électriques, en livrant des lignes de tramways et en construisant des lignes de métro ou de chemin de fer.

Électromobilité

APRR-AREA est le premier réseau autoroutier de France à avoir équipé 100 % de ses aires de services de bornes de recharge électrique rapide et ultrarapide. Des mises en service supplémentaires se poursuivent, comme sur l'aire de Mâcon-La Salle (Saône-et-Loire) sur l'A6, où APRR a inauguré, en juillet, 16 nouvelles bornes de recharge électrique très haute puissance (300 kW) installées par TotalEnergies. Fin août 2023, 460 212 recharges étaient comptabilisées sur le réseau (+ 98 % par rapport à l'été 2022). Plus de 300 000 km, c'est la distance parcourue en énergie décarbonée par les automobilistes ayant rechargé leur véhicule sur l'une des 118 stations durant le seul mois d'août. En outre, depuis novembre 2023, les poids lourds électriques peuvent se recharger sur l'aire de la Réserve (Yonne) sur l'A6, opérée par Avia, où une première station de recharge électrique leur est dédiée.

Eiffage Énergie Systèmes va poser 250 stations de recharge électrique pour Driveco sur les parkings des supermarchés Carrefour Market des régions Hauts-de-France, Normandie, Centre et Occitanie. Plusieurs puissances de charge seront proposées et l'électricité sera produite exclusivement à partir d'énergies renouvelables. L'opération prendra fin en 2025.

L'aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB) a accueilli la première infrastructure de production d'hydrogène renouvelable dans un aéroport européen, pour alimenter les bus de sa plateforme. Aménagée par

Hyport, filiale d'Engie, l'installation comprend une unité de production d'une puissance de 1 MW, qui peut produire 430 kg d'hydrogène par jour, et deux stations de distribution. Elle est alimentée par de l'électricité produite par une centrale photovoltaïque de l'Aude et deux barrages hydroélectriques des Pyrénées. ATB a aussi installé sa première station de recharge électrique ultrarapide, dont l'électricité, produite localement, est fournie par Volterres.

En Espagne, Eiffage Energía Sistemas va électrifier les dépôts de bus municipaux de Barcelone et de Saint-Sébastien. Quatre transformateurs de 2500 kVA chacun seront installés dans les dépôts des deux villes espagnoles.

Covoiturage

APRR-AREA a aménagé plusieurs aires de covoiturage à proximité des accès au réseau autoroutier, en partenariat avec les collectivités locales, et 316 nouvelles places de stationnement ont été créées, portant le total de places disponibles à 6 126 sur 117 sites. De nouveaux parkings ont été mis en œuvre en 2023 dans sept départements : l'Allier, la Côte-d'Or, la Haute-Marne, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Savoie et l'Yonne. Certains s'inscrivent plus largement dans la transition écologique en incluant des pavés drainants disposés sur un géotextile oléo-dépolluant qui favorise l'infiltration des eaux, des noues végétalisées de récupération des eaux pluviales en périphérie, un éclairage LED et la plantation d'arbres d'ombrage.

Extension du réseau de tramway d'Angers

Suite à la livraison d'une première ligne de tramway à Angers en 2011, le groupement réunissant Eiffage Route, DLE Ouest et le groupe Luc Durand a poursuivi les travaux sur 3 km supplémentaires.

La nouvelle ligne de tramway, longue de plus de 10 km, a été mise en service en août 2023 après cinq ans de travaux. Eiffage Énergie Systèmes est également intervenu pour l'électrification de la ligne, de même que pour d'autres projets ferroviaires en 2023 en région parisienne (tramway T10 et tram-train T13 et T12 en tant qu'intégrateur systèmes).

Décarbonation du corridor alpin

AREA a signé le 15 septembre une convention de partenariat avec HYmpulsion, spécialiste de la mobilité hydrogène, la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) et le Syndicat du Pays de Maurienne, pour favoriser la conversion des poids lourds à l'hydrogène vert. Pour amplifier cet élan, AREA s'est aussi engagée le 20 octobre, aux côtés d'Autoroutes et tunnels du Mont-Blanc (ATMB) et SFTRF, à développer et mettre en œuvre des solutions concrètes (bornes, plateformes logistiques, actions de promotion) pour décarboner le fret entre la France et l'Italie, et sur les axes autoroutiers des Alpes du Nord.

En Belgique,

Collignon et ATI Industrie, filiales belges d'Eiffage Énergie Systèmes, ont développé Sm@rt Car-E®, une solution de gestion intelligente de la charge des véhicules électriques ou hybrides, qui privilégie l'autoconsommation en injectant dans les bornes l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques des clients.

CS5

Mesures et cibles
de réduction

Des objectifs climatiques à l'horizon 2030 validés par la SBTi

En 2021, Eiffage s'engageait de manière volontaire à rendre ses activités compatibles avec la limitation de l'augmentation moyenne de la température mondiale à 1,5 °C, en conformité avec l'Accord de Paris.

Climate Disclosure Project (CDP)

Afin de faire valoir les engagements et les actions de sa stratégie bas carbone auprès d'investisseurs institutionnels notamment, Eiffage est noté par le CDP. Depuis 2013 sur le changement climatique, depuis 2020 sur la gestion des forêts et depuis 2023 sur la gestion de l'eau. Le CDP est une organisation qui collecte l'une des bases les plus complètes au monde en matière de données environnementales déclarées par les entreprises ou les collectivités. En 2023, Eiffage maintient sa note B sur le questionnaire climat, ce qui le place au-dessus des moyennes du secteur de la construction d'une part et des entreprises européennes, tous secteurs confondus, d'autre part.

Les objectifs de réduction fixés par le Groupe entre 2019 (année de référence) et 2030 visaient les émissions internes (-46 % pour les scopes 1 et 2) et les émissions indirectes (-30 % pour le scope 3 amont et le scope 3 aval direct). Ces objectifs, compatibles avec la trajectoire 1,5 °C, ainsi que le mode de calcul et les leviers d'action pour les atteindre ont été soumis pour analyse auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi), qui les a validés en 2023. Ils s'appliquent en France et à l'international, et sont déclinés dans les plans d'action bas carbone de chacun des métiers.

La SBTi est un organisme indépendant, né du partenariat entre le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). En se fondant sur la science du climat, il définit et promeut les bonnes pratiques en matière de décarbonation et d'atteinte des objectifs « net zero ». Il fournit aux entreprises une assistance et une évaluation indépendante de leurs stratégies et trajectoires climatiques. Vis-à-vis des parties prenantes internes, cette validation confirme la pertinence des objectifs adoptés pour piloter la stratégie bas carbone. Pour les parties prenantes externes, elle garantit la viabilité des engagements et des actions entrepris, notamment auprès des investisseurs.

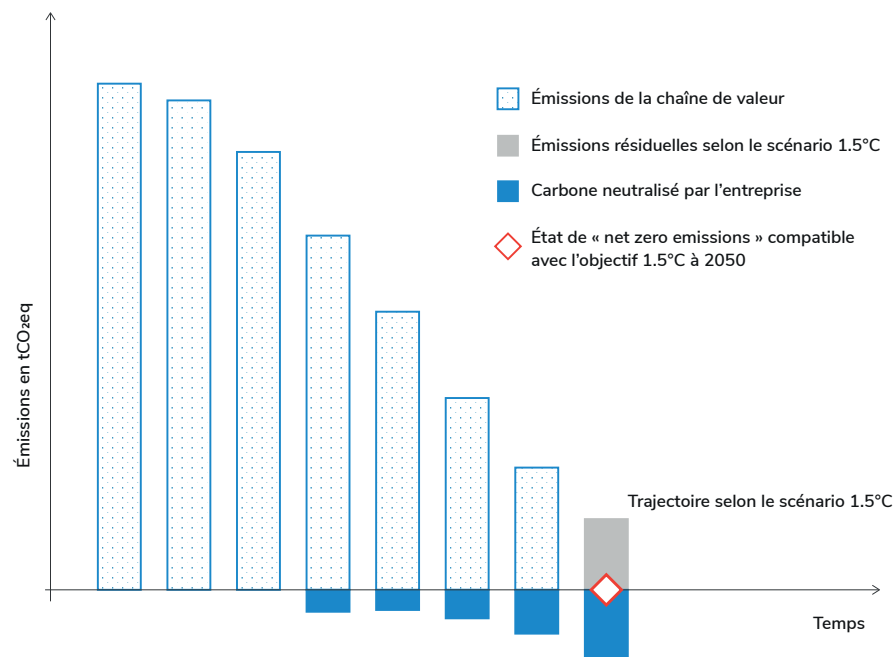
Élaboration d'une trajectoire « net zero » en 2050

Cette validation des objectifs à échéance 2030 marque une première étape dans l'établissement d'une trajectoire à plus long terme permettant d'atteindre le « net zero » d'ici 2050, auquel le Groupe s'est également engagé. Pour ce faire, il vise une

réduction nette de ses émissions de 90 %, réduction qui dépend de la réussite de son plan d'actions mais aussi de l'évolution d'autres secteurs (production d'énergie, processus de production d'acier et de béton, etc.). L'atteinte du « net zero » nécessite la mise en place sur le long terme d'actions de stockage de carbone de quantité équivalente aux émissions résiduelles du Groupe. Ce stockage de carbone se fera préférentiellement au travers des activités du Groupe mais le recours à des certificats

de qualité n'est pas exclu. Une première version de la trajectoire 2050 a été transmise à la SBTi pour audit et validation, dont le retour est attendu courant 2024. Elle repose sur une modélisation de toutes les actions menées d'ici à 2050, mais aussi de facteurs exogènes tels que l'évolution de certains secteurs industriels ou la croissance économique. Délicat par nature, l'exercice est très dépendant de l'évolution de différents métiers du Groupe d'ici cette échéance, et de leur modèle d'affaires.

Schéma de principe pour atteindre le « net zero »



Répondre aux exigences de fiabilité des données extra-financières

Les sujets extra-financiers, aussi bien sociaux qu'environnementaux, et notamment climatiques, ont gagné en visibilité ces dernières années. Cette évolution s'accompagne d'une exigence accrue quant à la fiabilité des données qui s'y rapportent. Celles-ci sont de plus en plus prisées notamment des investisseurs, sachant qu'ils doivent eux-mêmes être capables d'évaluer et d'afficher l'intensité carbone et la durabilité à long terme de leurs portefeuilles.

Les données extra-financières sont tout aussi indispensables à l'entreprise elle-même pour mesurer l'efficacité des plans d'action découlant de la stratégie environnementale du Groupe. Leur fiabilisation répond aux exigences du reporting extra-financier, amplifiées par l'entrée en vigueur de la CSRD au 1^{er} janvier 2024. La gestion de la donnée extra-financière gagne donc en importance afin de pouvoir être pilotée demain à l'égal de la donnée financière. Pour ce faire, elle devra être intégrée et gérée dans l'ensemble des processus de décision et de production de l'entreprise. En simplifiant et en allégeant la phase de collecte de cette donnée, les métiers auront plus de temps à consacrer à son traitement et à son analyse.

L'adaptation des processus de collecte des données au sein du Groupe

Depuis 2017, Eiffage recourt à Enablon pour conduire une campagne de collecte annuelle d'indicateurs extra-financiers, notamment ceux liés à l'environnement, dans l'ensemble des filiales du Groupe.

Depuis plusieurs années, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, le Groupe travaille à rapprocher les référentiels financiers et extra-financiers, à automatiser la collecte de la donnée environnementale, en l'extrayant des outils internes

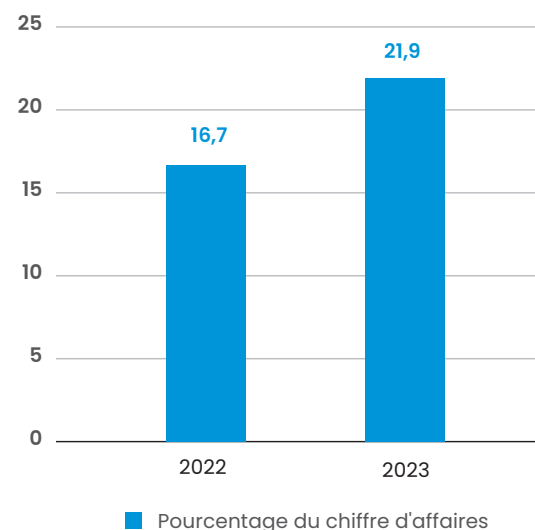
ou en la collectant auprès des fournisseurs, puis en la mettant à disposition régulière des métiers.

En parallèle de l'entrée en vigueur de la CSRD, l'exercice de la taxonomie verte européenne impose également de faciliter la collecte des nombreuses informations nécessaires au calcul de l'éligibilité et de l'alignement des activités du Groupe.

En 2023, la part du chiffre d'affaires éligible à l'ensemble des six objectifs environnementaux a été calculée pour la première fois. Elle est de 58,8 %, les objectifs principaux des activités du Groupe concernées par cette réglementation étant l'atténuation du changement climatique, l'économie circulaire et l'eau. La part des dépenses d'investissement (Capex) éligible est en 2023 de 37,3 %. Quant aux dépenses d'exploitation (Opex), elles sont non significatives par rapport aux Opex totales du Groupe (7,6 % du total). L'indicateur est donc considéré comme non matériel.

En ce qui concerne la part du chiffre d'affaires aligné à l'objectif d'atténuation du changement climatique, on observe une hausse entre les exercices 2022 et 2023, qui s'explique par une augmentation significative du chiffre d'affaires, sur cette période, de certaines activités 100 % alignées, telles que « Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables » (3.1), « Installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments » (7.5), et « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone » (6.15). Pour plus d'informations, se référer à la Déclaration de performance extra-financière 2023 du Groupe.

Évolution de l'alignement à l'objectif d'atténuation du changement climatique



Les activités du Groupe alignées à l'objectif d'atténuation du changement climatique sont de trois natures : bas carbone, transitoire ou habilitante, la très grande majorité étant habilitante.

Une activité est bas carbone quand elle a, par elle-même, la capacité d'être sobre en carbone et qu'elle est compatible avec l'accord de Paris. Par exemple, l'activité Construction de bâtiments neufs (7.1).

Une activité est dite transitoire lorsqu'elle favorise la transition vers une économie neutre en carbone mais pour laquelle il n'existe pas encore de solution bas carbone réalisable sur les plans technologique et économique. Par exemple, l'activité Rénovation de bâtiments existants (7.2).

Une activité est dite habilitante lorsqu'elle n'est pas nécessairement bas carbone en elle-même mais qu'elle est essentielle pour le bon fonctionnement d'activités durables. Par exemple, les activités Infrastructures pour le transport ferroviaire (6.14) et Transport et distribution d'électricité (4.9).

Des outils de collecte interne adaptés aux spécificités métiers

Eiffage dispose d'ores et déjà d'outils spécifiques développés pour collecter des données extra-financières et les exploiter pour piloter ses activités :

- My Carbone calcule l'impact CO₂ de l'utilisation du numérique par les collaborateurs du Groupe ;
- Usine connectée suit de multiples données des usines de fabrication d'enrobés (dépenses énergétiques maîtrisées, qualité des enrobés constatée, etc.) ;
- eMAT Connect collecte les données d'utilisation en temps réel des matériels ;
- des « calculateurs CO₂ » existent dans toutes les branches (voir chapitre 3).

Scope 1 et 2 : les émissions baissent en France...

En 2023, les émissions des scopes 1 et 2, qui recouvrent toutes les émissions directes du Groupe ainsi que celles liées à sa consommation d'énergie, diminuent en France. Ce résultat est notamment dû à la baisse constatée dans la branche Infrastructures. Celle-ci découle de l'achèvement du chantier de l'autoroute A79, mais aussi d'un mix énergétique de plus en plus électrifié et contenant de moins en moins de gasoil et d'essence pour alimenter, notamment, les engins de chantier. En outre, le site de production de chaux de Bocahut, un procédé très émetteur qui fait d'ailleurs l'objet de R&D pour y remédier, a produit moins de gaz à effet de serre qu'en 2022.

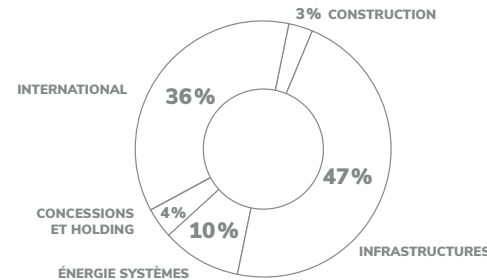
... mais repartent à la hausse à l'international

À l'international, où la collecte de données se fiabilise d'année en année, la croissance d'activité et le contexte énergétique pèsent sur les émissions. Les nouveaux chantiers de HS2 (High Speed 2), ligne à grande vitesse entre Londres et Birmingham au Royaume-Uni, et de l'autoroute E18 en Norvège

représentent une part importante de ce rebond. En outre, face à la hausse des prix du gaz naturel, certains pays, à commencer par l'Allemagne, l'ont remplacé par de la lignite, dont l'impact carbone est beaucoup plus élevé.

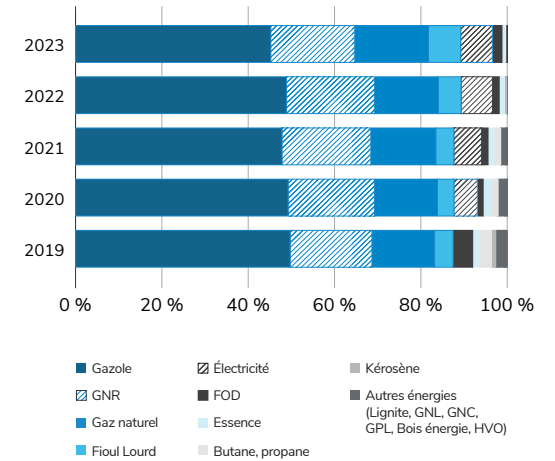
ÉMISSIONS DES SCOPES 1 ET 2* ANNÉE 2023 - FRANCE ET INTERNATIONAL

710 000 teqCO₂
DONT INTERNATIONAL
250 000 teqCO₂



*Y compris les émissions de l'usine de chaux de Bocahut (Nord)

Évolution de la répartition des émissions des scopes 1 et 2 liées aux énergies

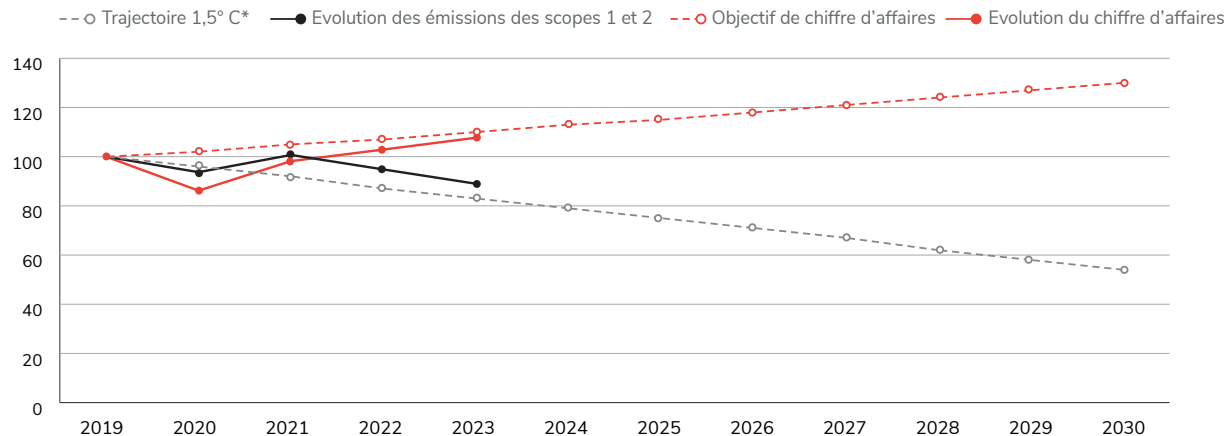


2019, une année de référence régulièrement recalculée

Pour rendre compte au plus juste de la réalité, les émissions prises en compte pour l'année de référence, arrêtée en 2019, doivent être régulièrement recalculées au fil des cessions et acquisitions opérées par le Groupe. Celles des entités cédées depuis 2019 en sont déduites, et celles des entités acquises y sont réintégrées. Lorsque ces dernières ne disposent pas d'un bilan carbone établi en 2019, le calcul se fait sur la base du pourcentage que représentent leurs activités dans les émissions totales du Groupe. Cette méthode, encadrée par le GHG Protocol, permet de tracer la courbe de suivi des émissions et de se comparer à périmètre équivalent à l'année de référence.

Objectifs et suivi des émissions des scopes 1 et 2 et du chiffre d'affaires d'Eiffage

FRANCE



Un scope 3 prédominant

Sans surprise, comme pour l'ensemble du secteur du BTP en France, les émissions du scope 3 amont et du scope 3 aval sont largement plus importantes que celles des scopes 1 et 2. Aussi les efforts accomplis sur les scopes 1 et 2 doivent être accompagnés par une décarbonation de la chaîne de valeur amont – en lien avec les fournisseurs et clients –, mais aussi aval – en lien avec les exploitants des bâtiments, équipements et réalisations diverses.

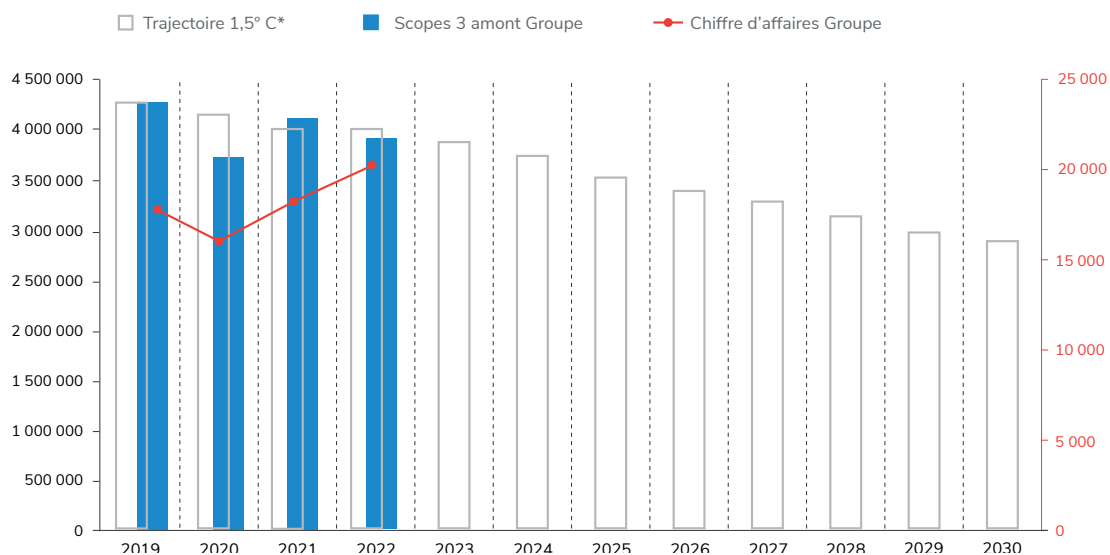
Les émissions du scope 3 amont diminuent

Concernant le scope 3 amont, la trajectoire 1,5 °C est respectée grâce à une baisse des émissions enregistrée en 2023.

Ce résultat est à mettre en partie au bénéfice de l'inflation, qui, bien que corrigée dans le calcul, impacte certainement les émissions calculées sur la base de prix. Mais ce bon résultat pourrait être aussi attribué à la multiplication des offres bas carbone, qui se traduisent par une augmentation des achats de produits à faibles émissions de CO₂, comme le bois et le béton bas carbone. Sous l'effet de diverses pressions, comme la réglementation ou l'évolution du marché dans le secteur de la construction, la part d'activité en rénovation progresse au détriment de la construction neuve. Cette bascule du neuf vers la rénovation entraîne une moindre consommation de matériaux neufs et une diminution des émissions associées.

Objectifs et suivi des émissions du scope 3 amont et du chiffre d'affaires d'Eiffage

FRANCE + INTERNATIONAL (hors impact acquisitions)

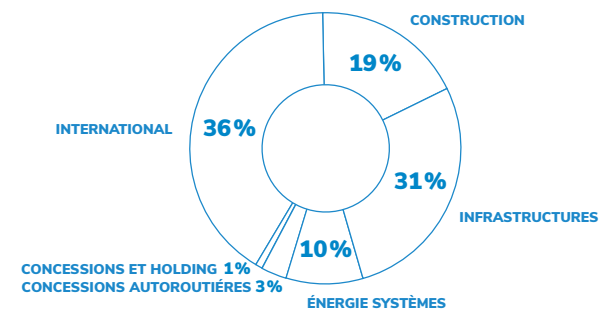


ÉMISSIONS DU SCOPE 3 AMONT ANNÉE 2022 - FRANCE ET INTERNATIONAL

3 800 000 teqCO₂

DONT INTERNATIONAL

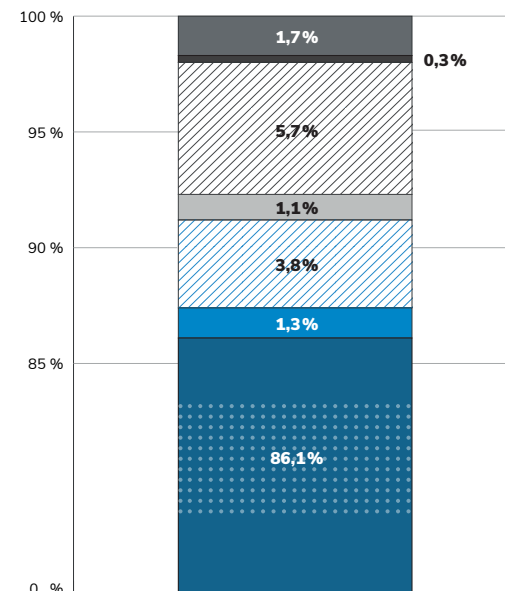
1 350 000 teqCO₂



Répartition par poste d'émissions du scope 3 amont

ANNÉE 2022 - FRANCE

(échelle de 75 % à 100 %)



Le scope 3 aval représente l'essentiel des émissions du Groupe

Avec 78 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2019, le scope 3 aval, qui recouvre les émissions survenues pendant la phase d'usage des ouvrages livrés, soit sur une durée de quinze à cinquante ans, représente l'essentiel des émissions du Groupe.

Le scope 3 aval se décompose en deux parties. La première, le scope 3 aval direct, correspond aux émissions directement générées sur toute leur durée de vie par les produits ou ouvrages vendus par le Groupe. Sur ces émissions, qui entrent dans le périmètre des engagements de réduction de 30 % d'ici 2030 auprès de la SBTi (voir p. 38), Eiffage dispose d'un levier d'action.

L'essentiel des émissions du scope 3 aval direct provient de la branche Énergie Systèmes. L'impact de la cogénération, notamment utilisée pour les serres agricoles, a diminué en 2023, avec de moins en moins de mises en chantier de ce type d'installation. Dans le cadre du plan stratégique bas carbone 2021-2025, la branche est engagée dans une démarche de développement d'offres bas carbone, en lien avec ses fournisseurs de processus ou d'équipements énergétiques. Les effets de ces choix vertueux effectués en amont se répercutent en aval pendant la phase d'exploitation des ouvrages, bâtiments ou équipements.

Le scope 3 aval indirect, quant à lui, recouvre les émissions qu'ont générées indirectement les produits ou ouvrages vendus sur la totalité de leur durée de vie. Cela concerne, par exemple, les émissions liées à la consommation de carburant des véhicules empruntant les infrastructures routières du Groupe. Bien que sa marge de manœuvre sur ces émissions soit nettement plus limitée, Eiffage a décidé de calculer et de publier ces émissions pour obtenir une empreinte globale et complète de ses émissions.

Les engagements du Groupe sur l'intégralité de ses émissions (scope 1 et 2, scope 3 amont et aval direct) mettent en évidence la nécessaire implication de l'ensemble de la chaîne de valeur dans une démarche de décarbonation.

Scope 3 aval direct 2022

2 140 000 tCO₂e

dont international

730 000 tCO₂e

Scope 3 aval indirect 2022

14 900 000 tCO₂e

dont international

3 400 000 tCO₂e

ÉMISSIONS DIRECTES		ÉMISSIONS INDIRECTES
Construction	Négligeables	Consommations des bâtiments par les usagers
Infrastructures	Considérées comme négligeables (éclairage, désenfumage, etc.)	Consommations des voitures, poids lourds et trains circulants
Énergie Systèmes	Consommations liées à l'installation d'équipements énergétiques	Négligeables
Concessions	Consommations reportées en scopes 1 et 2 majoritairement	Trafic des véhicules, avions, trains et événements

Glossaire

ACV pour Analyse de cycle de vie : méthode d'évaluation visant à quantifier les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service.

Ademe pour Agence de la transition écologique (anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : établissement public à caractère industriel et commercial français, qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Capex pour *Capital Expenditure* : ce terme regroupe toutes les dépenses d'une société qui se rattachent à ses investissements matériels. Il englobe le coût principal de ces investissements et les frais de démarrage ou d'adaptation à la production.

CSRD pour *Corporate Sustainability Reporting Directive* : cette nouvelle directive européenne modifie la réglementation relative au reporting extra-financier des entreprises de l'Union européenne en renforçant la place des enjeux de développement durable dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques des entreprises.

CS3D pour *Corporate Sustainability Due Diligence Directive* : cette nouvelle directive européenne vise à encadrer le devoir de vigilance des entreprises, tant sur le plan social qu'environnemental.

EES pour Eiffage Énergie Systèmes, filiale du groupe Eiffage.

ENR pour énergies renouvelables.

ERP pour *Enterprise Resource Planning*, est un système d'information qui permet de gérer et de suivre au quotidien l'ensemble des informations et des services opérationnels d'une entreprise.

ESG pour *Environment, Social and Governance*, traduction anglaise des thématiques de la RSE.

FNTF pour Fédération nationale des travaux publics : organisation professionnelle œuvrant au développement de la profession et qui rassemble 8 000 entreprises de travaux publics.

GES pour gaz à effet de serre.

HS2 pour High Speed 2, est un projet de conception et construction de ligne ferroviaire à grande vitesse entre Londres et Birmingham (Royaume-Uni) mené par Eiffage.

OFB pour Office français de la biodiversité.

Opex pour *Operating Expenses* : ce sont les dépenses d'exploitation, c'est-à-dire les charges supportées par une entreprise pour les besoins de son activité.

RE 2020 : réglementation environnementale pour les bâtiments neufs entrée en vigueur en 2021, et prévue par la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan).

RSE pour responsabilité sociétale des entreprises.

SBTi pour Science Based Targets initiative : la SBTi accompagne les entreprises qui souhaitent mettre en adéquation leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre avec les données de la science climatique.

TCFD pour Task Force on Climate-related Financial Disclosures : groupe de travail, créé en 2015 dans la foulée de la COP 21, afin d'établir un référentiel de reporting des risques financiers liés au climat et de permettre aux investisseurs d'en tenir compte dans leurs décisions.



Direction : Eiffage – Direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT)

Conception et réalisation : les  Créatives

Infographies : Joëlle Ducouret, Eiffage

Crédits photo couverture : Vincent Fillon
PGL-Capa Pictures/Ian Hanning, Christophe Valtin,
Eiffage.

Imprimeur : DeJaLink, imprimé en France sur papier recyclé

Parution : avril 2024